

ORPHELINAT MACONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

*Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927*

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

du

Jeudi 16 Juin 2011

pour l'exercice 2010

**En l'Hôtel de la GRANDE LOGE DE FRANCE
8, rue Puteaux - 75017 PARIS**

SIEGE SOCIAL : 90, RUE DU FAUBOURG SAINT - MARTIN - 75010 - PARIS

MESSAGE DU PRESIDENT

Mes T.:C.:F.: Délégués

SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE aura 150 ans en février 2012.

Grâce à vous et à tous les Frères, votre Association de Solidarité a pu traverser le temps et aider les nombreux enfants de nos Frères passés à l'Orient Eternel.

Nous nous devons d'apporter Fraternité et Amour à toutes ces familles que la vie n'a pas épargnées.

C'est ce que les membres de votre Conseil d'Administration s'efforcent de faire quotidiennement.

La Grande Loge de France se définit comme une obédience Humaniste et Spirituelle.

La Spiritualité se développe en Loge.

Nous nous évertuons à mettre en pratique l'Humanisme avec votre aide et votre soutien.

« Ils ont besoin de nous.

Nous avons besoin de vous. »

J'ai dit....

Philippe CELERIER
Président de Solidarité Jeunesse
Le 20 Avril 2011

*
* *

POUVOIR DU DELEGUE

Article 17 - Représentation aux Assemblées Générales

Les membres de l'Association peuvent être représentés à l'Assemblée Générale par un délégué.

Le délégué et son suppléant sont élus chaque année par les Frères de sa Loge.

Le délégué ne peut représenter que sa Loge.

Le délégué a droit au nombre de voix représentant l'effectif total de sa Loge.

Tout sociétaire présent à l'Assemblée Générale a droit à une voix (à soustraire du nombre de voix attribué au délégué de sa Loge).

Seuls les délégués et les membres présents à l'Assemblée Générale ont droit de vote.

*

* *

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2010 - 2011

Président	Philippe CELERIER
Vice - Président	Philippe JEAN
Secrétaire Général	Philippe DECOUVELAERE
Secrétaire Adjoint	Jean BATTISTON
Trésorier	Yvan DEGREMONT

Commissaire aux Comptes	Marie-Chantal SEGUIN
Archiviste	Jacques PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2010 - 2011

Fin de Mandat *

Messieurs :

BATTISTON Jean	2013
BODART Jean-Marie	2013
CASSETTE Bruno	2013
CELERIER Philippe	2012
COUDERT Eric	2013
* DECOUVELAERE Philippe	2011
* DEGREMONT Yvan	2011
DUCLOS Georges	2013
GRAINE Marcel	2012
* JEAN Philippe	2011
LECLERC Patrick	2012
* NOTTON Pierre	2011
PARIS Jacques	2012
RABEFANIRAKA Christian	2012
* ROQUES Alain	2011

Présidents d'Honneur	Pierre IOOS (GODF)
	Raymond DIZY (GLDF)
	André IMBERT (GLDF)
	Philippe JEAN (GLDF)
Vice – Président d'Honneur	Claude ROSENBERG
Membres d'Honneur	Michel MALAPRIS
	Maurice COMBES
	Bernard SIMON

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU JEUDI 17 JUIN 2010

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire de SOLIDARITE-JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE s'est tenue le Jeudi 17 Juin 2010 à 15 h 30 en l'Hôtel de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux - Paris 17ème, sous la présidence de Monsieur **Yvan DEGREMONT**, Président du Conseil d'Administration en exercice.

*
* *

- 286 Délégués étaient présents à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

MM. : ABADIE Paul - ALIBERT Jean-Pierre - BAULT Jean-Marie - BETINAS Gilles - COMBES Maurice - COURTOIS Jean-François - DELMARE Roger - GABOTTO Christian - IMBERT André - MASCELIER - PAYNEAU Jacky - SIMON Claude - TABUTEAU Alain - VARLET Pierre.

*
* *

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Frères qui sont présents et rappelle qu'un bulletin de vote est à retirer à l'entrée et demande que 6 candidats scrutateurs, disponibles entre 17h et 18h30 - temple n°9, se présentent au plateau du secrétaire général M. Ph. CELERIER pour se faire inscrire. (3 tables de dépouillement concernant le renouvellement des administrateurs, avec 2 scrutateurs à chacune). Il leur est demandé leur nom, prénom et numéro de loge.

*
* *

1/ OUVERTURE DES TRAVAUX.

Allocution du Président.

« J'ouvre l'Assemblée Générale du jeudi 17 Juin 2010.

1/ Petit rappel historique pour ceux qui ne connaissent pas bien SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE.

Nous sommes le **24 février 1862** soit un an avant la fondation de la Croix Rouge par notre Frère Henri DUNAND.

A l'initiative du Frère François CATTIAUX, 6 femmes et 7 Frères du Grand Orient de France et du Suprême Conseil fondent une association nommée ORPHELINAT GENERAL, ayant pour but la prise en charge des "Enfants de préférence fils de maçons, âgés de onze ans révolus". Cette aide est étendue aux filles en 1865, et sans restriction d'âge par la suite.

L'intention de l'Orphelinat sera de mener l'enfant jusqu'à ce qu'il se suffise à lui-même grâce à une formation scolaire ou professionnelle complète.

En 1878, des Frères créent un autre ORPHELINAT, qui rejoindra 8 ans plus tard l'ORPHELINAT GENERAL, qui deviendra l'Orphelinat Maçonnique.

Faute de moyens, l'association de l'Orphelinat Général confiait les orphelins à des pensions hors de son contrôle, mais en **octobre 1892**, elle parvint à établir un internat à Paris, au n° 19 de la rue de Crimée. Elle **achètera l'immeuble en 1909**.

Un compte rendu publié à l'occasion de l'exposition universelle de 1889 indique que l'œuvre a pris en charge plus de 600 enfants.

Arrive la Première guerre mondiale.

Le départ des Frères mobilisés et le tassement des ressources, auraient pu être fatals à notre institution.

Les francs-maçons de L'ARMEE AMERICAINE restés en France apportent leur appui fraternel.

Le **2 décembre 1927**, l'Orphelinat Maçonnique est reconnu d'utilité publique.

La même année, le **Convent de la Grande Loge de France décide que tous les ateliers doivent adhérer à l'association.**

En 1936, c'est la Guerre Civile Espagnole.

Les institutions maçonniques espagnoles sont menacées, les Frères se réfugient en France.

L'Orphelinat recueille une vingtaine d'enfants entre le 20 juillet et le 26 septembre 1937. D'autres enfants espagnols, non orphelins, sont pris en charge par des Frères et hébergés chez eux.

En septembre 1939, la guerre éclate.

L'Orphelinat maçonnique est considéré comme une société secrète tombant sous le coup de la Loi du 19 Août 1940 du régime de Vichy, pourchassant les Francs Maçons....

L'institution de la rue de Crimée est vidée de ses pensionnaires qui sont mis à l'abri dans diverses propriétés de province.

L'administration des domaines met les biens sous séquestre peu avant que la gestapo

mette à sac l'immeuble de la rue de Crimée et confisque celui-ci.

Le Président de l'époque est activement recherché par la gestapo, sa femme fait de multiples séjours prolongés dans les locaux de la police et de la gestapo sans que soient ébranlées sa vaillance ni son extraordinaire volonté. Les administrateurs doivent changer constamment de domicile.

Le **27 octobre 1944**, ils se retrouvent et tiennent un nouveau conseil pour rassembler ce qui est épars et reconstruire l'édifice.

A la Libération, notre association connaît une mutation importante.

L'immeuble de la rue de Crimée, revenu dans notre patrimoine mais dans un état non récupérable comme internat, est loué au Ministère de la Justice avant d'être vendu comme établissement pénitentiaire pour jeunes détenus.

Le soutien aux enfants prend une autre forme : ***ils sont laissés dans leur famille***, qui reçoit des subsides à la mesure des besoins de chaque bénéficiaire.

Le **Convent de la Grande Loge de France de 1947**, imité rapidement par celui du Grand Orient de France, décide que ***les cotisations pour l'Orphelinat seront obligatoires et collectées par les Obédiences***.

Depuis, ces modalités de fonctionnement pour ce qui concerne la vie des orphelins dans le foyer maternel et la collecte des cotisations sont restées inchangées.

En 1985, pour des raisons de discrétion, le Conseil d'Administration décide de modifier la désignation de l'Orphelinat Maçonnique en ***SOLIDARITE JEUNESSE/ ORPHELINAT MACONNIQUE***.

En 1997, le **Grand Orient de France** décide d'assurer de manière autonome la prise en charge des orphelins provenant du décès des membres des Loges qui le constituent.

Les statuts sont mis en accord avec cette nouvelle disposition et acceptés par un arrêté de la Préfecture de Paris le **24 Janvier 2000**.

Voici donc quelques extraits résumant l'histoire de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE tirés de la plaquette disponible sur extranet.

Un gros travail de dépouillement est en cours (convents du Grand Orient et de la Grande Loge de France, archives russes, C.A. de S. J.) pour un historique plus complet qui sera fait lors des 150 ans de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE en 2012. Un document sera édité à cette occasion. Il sera à la disposition des Frères par souscription.

2/ Aujourd'hui :

SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE créée en 1862 est donc une Association reconnue d'utilité publique (2 décembre 1927) et dont l'objet est : (je cite les statuts) la prise ***"en charge, totale ou partielle, des orphelins des deux sexes pour les aider matériellement et moralement."***

Dans son fonctionnement, l'Orphelinat est administré par un conseil de 15 membres

élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale et son renouvellement est assuré par tiers tous les ans, les membres sortants étant rééligibles.

Les Administrateurs sont répartis dans 6 Commissions :

Commissions : d'Adoption, des Prix, des Finances, des Relations Extérieures, Juridique, d'Histoire et Mémoire.

Actuellement Solidarité Jeunesse apporte une aide à une centaine d'orphelins en "*adoption totale*" ou en "*adoption morale*".

En 2009, au titre de l'"*adoption totale*", 50 orphelins ont reçu une allocation trimestrielle calculée en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants.

L'ensemble des orphelins reçoit une prime semestrielle de 200 € chacun.

Une trentaine d'orphelins, au vu de leurs résultats scolaires perçoivent un prix d'encouragement de 80 à 300 € selon leur niveau d'études.

Tous les ans, une dizaine de pupilles rejoignent la vie active, mais hélas, une dizaine de nouveaux orphelins sont accueillis dans notre structure et malheureusement de plus en plus jeunes!

Aujourd'hui, près de 70 familles sont soutenues pas SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MAÇONNIQUE.

La Commission des Relations Extérieures est chargée de la communication (articles dans le journal de la Grande Loge de France) et des rencontres avec les orphelins (journée à Roland Garros, Disneyland.....)

En complément des 13,50 € par an et par Frère (inclus dans les capitations et que la Grande Loge de France reverse à Solidarité Jeunesse), nous pouvons recevoir des dons de Loges, des dons de Frères (qui sont déductibles d'impôts) des dons d'entreprises, des legs ou des assurances vie.

Cette année 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'une prime supplémentaire et exceptionnelle pour nos pupilles étudiants qui sera versée à la fin de l'année.

Suite à la visite de notre Très Respectable Grand Maître Alain Noël DUBARD lors d'un Conseil d'Administration de Solidarité Jeunesse, je vous informe que le formulaire B11 de demande d'initiation a été modifié et que dans les obligations pécuniaires il est précisé les contributions à l'Entraide Fraternelle et à Solidarité Jeunesse (voir extranet).

Le Très Respectable Grand Maître adjoint Joël GREGOGNA est venu nous présenter l'avant projet de fondation. Dans l'état actuel de nos connaissances il nous semble qu'il s'agit d'une structure non démocratique dont les objectifs nous paraissent flous et nous craignons qu'il nous arrive ce qui est arrivé au Grand Orient lors de la création de leur fondation, c'est-à-dire une augmentation des cotisations avec diminutions des allocations pour nos orphelins.

Nous avons participé à de nombreuses réunions d'Hospitaliers dans diverses régions, en accord avec notre Très Respectable Grand Hospitalier Michel GRIMALDI. Nous constatons que de nombreux Frères, même parmi les Hospitaliers ne connaissent pas SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MAÇONNIQUE.

Voilà quelques remarques en complément à la brochure que vous avez tous lue.

Mes Frères Délégués de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MAÇONNIQUE, j'aimerais maintenant vous dire que **votre rôle est primordial** dans **cette chaîne de solidarité** que vous avez **le devoir d'activer** avec votre Vénérable Maître et l'Hospitalier de votre Loge.

Tous les ans, les Vénérables Maîtres reçoivent un appel de don et un appel pour désigner le délégué de la loge lui permettant de recevoir la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin avec sa carte de délégué lui donnant le pouvoir de voter pour l'ensemble des Frères de sa loge. Seules 170 Loges ont retourné à Solidarité Jeunesse dans les délais ce formulaire rempli, nous avons dû faire près de 600 rappels pour arriver à un peu plus de 320 délégués désignés aujourd'hui. Ce formulaire de désignation se trouve sur extranet dès le mois de novembre, accompagné du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Alors à chaque décès, laissant des orphelins mineurs ou majeurs étudiants, ou même, comme cela est déjà arrivé, une veuve enceinte, faites-nous en part au plus vite de manière à ouvrir un dossier conforme à nos statuts.

Aussi, ne pensez surtout pas, comme cela est arrivé à plusieurs reprises, que la famille dispose de moyens suffisants pour subvenir aux besoins du ou des pupilles et **méfions-nous des apparences, l'habit ne fait pas le moine tout comme le Tablier ne fait pas le Maçon**.

Dernièrement, une demande de prise en charge nous est parvenue, **2 ans après le décès** d'un Frère. **C'est inadmissible**.

Nous avons le devoir **d'être réactifs et efficaces** auprès des Mamans et des Orphelins car nous nous apercevons, qu'une simple communication téléphonique, apporte beaucoup de réconfort et crée, immédiatement, **des liens** dans ces durs moments de détresse.

Besoins matériels et éducatifs certes, mais aussi, besoins affectifs, de réconfort tant pour les enfants que pour les Mamans.

En ce qui concerne le Parrain. Il est nommé par la loge et a pour charge d'assurer le lien entre la Loge, la Maman, les Enfants et Solidarité Jeunesse.

Ne choisissez pas systématiquement le Frère Hospitalier comme Parrain; choisissez de préférence un Frère qui soit si possible **proche de la famille** et **dont l'engagement sera entier et la présence, pérenne**. Le parrain doit tous les ans mettre à jour le dossier de nos pupilles, ne soyez pas en retard car cela risque de pénaliser la famille.

Frères Hospitaliers, Délégués de la Loge, Parrains et Vénérables Maîtres, **vous êtes les maillons indispensables** qui nous permettent de prendre en charge l'enfant, ou les enfants scolarisés d'un Frère qui nous a quittés.

Vous êtes **nos ambassadeurs** dans vos ateliers respectifs de tout niveau, mais aussi, dans ceux que vous visiterez.

Vous voyez mes Frères, cette institution est une "vieille Dame" qui a vu le jour le

24 février 1862, une Mamie en quelque sorte, qui compte 148 printemps et enveloppe sous son aile protectrice une centaine de petits enfants.

En "Bonne Mamie", elle les accompagne jusqu'au bout de leurs études, sur le chemin de leur vie et ceci quel que soit leur âge, comme l'aurait fait leur Père, s'il n'avait rejoint trop tôt l'Orient Eternel.

Merci à tous mes Frères présents, les Administrateurs de Solidarité Jeunesse, notre Délégué territorial et sans oublier notre secrétaire Marie Françoise Musso, merci pour vos actions permettant de poursuivre la phrase du rituel: "*Une veuve et ses enfants réclament constamment notre assistance*".

Merci, également, à notre Frère Bernard Simon qui nous a fait la comptabilité pendant plus de 10 ans et qui a arrêté ce travail bénévole en été 2009 pour des raisons de santé.

Je conclurai par le témoignage d'un de nos orphelins, mais au lieu de le lire, je vais demander à notre Frère Eric COUDERT de la respectable Loge « LES TREIZE ECOSSAIS » à l'orient de Deauville, de monter à l'orient et de nous présenter lui-même son témoignage.

Mon frère Eric, je te laisse la parole pour ton témoignage. »

Intervention de l'ancien pupille Eric COUDERT

« Mes Très Chers Frères,

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour cette Assemblée Générale, et je vous remercie de me donner l'opportunité de prendre la parole.

Je vais tenter de vous apporter un témoignage, mon expérience de pupille et un regard sur l'association SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE.

Je serai assez bref étant donné que ce sont des souvenirs qui commencent à dater et je ne souhaite pas déformer la vérité. Le président a cité tout à l'heure l'objet de l'association en disant que c'est une aide matérielle et morale. C'est tout à fait vrai et c'est comme ça que je l'ai ressenti et même davantage une aide morale et un soutien très fort.

Mon papa est passé à l'Orient éternel en 1987 alors que j'étais âgé de 11 ans. Ma maman s'est alors retrouvée seule avec mes trois sœurs et moi.

Dès le début de la longue maladie de mon père, ma maman a pu compter sur l'aide des Frères Maçons. Ils ont toujours été les plus présents et l'ont accompagné jusqu'au dernier moment.

Ensuite, sans en connaître l'origine exacte, j'ai su qu'une aide financière provenait des « Frères » comme disait ma maman. D'ailleurs, elle ne manquait pas de me préciser qu'il s'agissait d'une récompense pour les brillants résultats scolaires de mes sœurs. Je viens de comprendre qu'il y avait différentes allocations : pour récompense, pour aide, etc...

J'ai été davantage marqué par l'organisation d'un voyage aux sports d'hiver. Nous

avons été conviés à participer à un voyage avec d'autres enfants dans la même situation que nous.

Nous nous retrouvons à la gare et je suis surpris de voir que notre accompagnateur, qui était lui aussi un initié, tutoie toutes les personnes présentes alors qu'il ne les connaît pas. Je comprends que je suis encore entouré de Maçons. Bref, nous prenons le train, direction Annecy. Là, je suis accueilli dans une maison par un homme avec qui j'ai eu une longue conversation. J'ai encore le souvenir de ce Monsieur dont la gentillesse, la sagesse et l'ouverture d'esprit m'ont frappé. On m'explique alors que chacun de nous serait accueilli dans une famille différente. Pour ma part, moi qui adore le ski, j'étais comblé car reçu à Chamonix chez un couple dont le mari était chasseur alpin, instructeur au sein de l'EMHM, l'école militaire de haute montagne. Je ne parle pas des progrès que j'ai pu faire en ski. Bref je me suis régalaé, que du hors piste et dans les meilleurs conditions. Il y eu ensuite une journée au Grand Bornan où tous les enfants se retrouvaient pour une journée de ski ensemble. Ensuite j'ai même eu la possibilité d'inviter ma sœur avec moi à Chamonix dans la famille qui m'accueillait.

Voilà rapidement le récit de mes vacances organisées par les Frères.

En 2002, j'ai à mon tour reçu la lumière. Dès mon initiation, j'ai retrouvé chez les Frères de mon atelier, les mêmes qualités que toutes ces personnes qui m'avaient accueilli si chaleureusement.

Puis, c'est au cours d'une tenue, lorsque le Vénérable nous a parlé d'une association « Solidarité Jeunesse », que j'ai tout de suite compris que c'était cette organisation qui était à l'origine de tous ces bienfaits envers ma famille et moi.

C'est alors que j'ai pris l'initiative de m'impliquer au sein de Solidarité Jeunesse, faire un geste envers cette association, d'y proposer mon humble contribution. Je serais prêt à mon tour à accueillir un orphelin pour des vacances. Tout cela me donnerait l'opportunité de donner à mon tour ce que j'ai reçu.

C'est la raison pour laquelle je suis parmi vous aujourd'hui.

J'ai dit.»

*
* *

Le Président remercie Eric COUDERT pour son intervention et donne la parole au Très Respectable Frère Grand Hospitalier de la Grande Loge de France Michel GRIMALDI qui représente le Très Respectable Grand Maître Alain Noël DUBART qui n'a pu être présent aujourd'hui.

Intervention du Très Respectable Grand Hospitalier Michel GRIMALDI :

« Mon Très Cher Frère Président et vous tous mes Très Chers Frères,

J'interviens pour présenter les excuses du Très Respectable Grand Maître Alain Noël DUBART, qui s'était promis d'être présent parmi vous et est en ce moment en préparation du convent, il a des charges qui font qu'il m'a demandé de l'excuser.

Je vais profiter d'avoir la parole pour vous dire qu'au cours de cette année maçonnique le Très Respectable Grand Maître avait insisté, au cours du chantier initiatique qu'il avait institué, sur le fait de renforcer le rôle des Hospitaliers.

Suite à la remarque qui a été faite dans l'intervention de notre Frère Président, je dois dire que nous avons au sein de notre territoire métropole et outre mer pu passer la parole sur le rôle de l'hospitalier, mais je dirais pour ce qui nous concerne, pu parler de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MAÇONNIQUE au cours d'un certain nombre de réunions avec l'appui de membres bénévoles de votre association et je citerai André Imbert, Patrick Leclerc et Alain Roques qui m'ont accompagné.

Pour vous dire qu'au cours de ces réunions 250 Frères, Maîtres Hospitaliers ou Maîtres, intéressés par la solidarité ont eu ce message et si je les ajoute aux 196 Vénérables Maîtres du séminaire, cela fait cette année 454 Frères qui ont reçu ce message.

J'espère que Solidarité Jeunesse pourra faire au niveau de chacune des loges le chemin qu'elle mérite et le témoignage de ce jeune frère doit refléter toute l'action qui est faite par ces bénévoles qui donnent sans compter et que je voudrais au nom de l'obédience remercier.

Très Cher Frère Président j'ai dit. »

Le Président remercie le Très Respectable Grand Hospitalier pour avoir organisé toutes ces réunions et souhaite qu'à l'avenir cela se perpétue car c'est le seul moyen de faire connaître SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MAÇONNIQUE et l'ensemble des œuvres de la Grande Loge de France.

*
* *

L'ordre du jour appelle

2/ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le président rappelle l'ordre du jour et propose d'aborder, pour des raisons pratiques, le « point 11 » : **QUESTIONS DIVERSES** avant le « point 10 » Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration - Election.

L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

3/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 18 JUNI 2009

Pas d'observation.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 18 Juin 2009 est adopté à l'unanimité.

4/ VOTE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pas d'observation.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

5/ RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2009

M. M. GRAINE - Trésorier - prend la parole.

« Mes très chers frères,

Je ne vais pas vous lire le rapport financier. Je vais vous faire quelques commentaires et vous donner des points d'éclairage un peu particulier puisque vous disposez dans la plaquette du rapport lui-même, accompagné du bilan et du compte de résultats. (pages 31 à 43).

Dans ce document, vous avez un certain nombre d'éléments qui vous sont énoncés, je voudrais simplement rappeler que le total du bilan s'élève à 1 817 182 € et 43 centimes, que le total du compte de résultats est à 407 414,77 € et que nous dégageons là un excédent de fonctionnement de 65 083 € 40.

J'appelle votre attention sur le fait que nous en avons profité, à partir de mon entrée en fonction comme trésorier au mois de septembre dernier, pour supprimer toutes les provisions qui avaient été passées les années précédentes et qui nous ont permis, si vous regardez le total des dépenses au profit de nos orphelins, (ce que l'on appelle les versements aux pupilles) qui s'élève à 278 579 €, de leur verser un peu plus de 369 303 € grâce à des reprises de provisions qui avaient été passées les années antérieures.

Cette année nous revenons à une orthodoxie budgétaire et comptable pour ne pas fausser le résultat et vous voyez apparaître les éléments concernant : le legs MAURIN, pour lequel nous attendons une prise de décision finale. Il s'agit de l'affaire du temple d'Avignon, pour la sépulture de Madame MAURIN pour laquelle nous avons encore une provision de 6 000 € et pour une autre dette s'élevant à un peu plus de 5 400 € qui ne pourra être éteinte que dans des délais légaux c'est-à-dire dans 2 ans et demi.

Voilà la situation. Nous avons tout remis à plat et je crois que cela a été un effort important, parce qu'il y avait des critiques les années antérieures et maintenant nous repartons sur des bases absolument saines.

Mes Frères s'il y a des questions, je suis prêt bien entendu à y répondre ; M. Ch. RABEFANIRAKA qui est trésorier adjoint m'accompagnera dans cette démarche et vous allez ensuite avoir le rapport du commissaire aux comptes sur l'ensemble de l'exercice 2009.

Ultérieurement nous vous parlerons des budgets 2010 rectifié et 2011.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

M. J. COLL - Loge « LIBERTE » - n° 1133 à l'Orient de TOULON

« Sur ton bilan, je vois « allocations et primes » en 2008 178 000 et en 2009 je ne le vois pas. Je suppose que cela a été mis sur un autre poste je ne l'ai pas retrouvé.»

Le Trésorier M. M. GRAINE

« Il s'agit des provisions qui avaient été passées et que nous avons repris. »

M. J. COLL

« Je m'en suis douté. Ensuite j'ai vu que 80% des dons ont été affectés aux enfants ce qui est quand même très bien. »

Le Trésorier M. M. GRAINE

« Pour vous donner quand même une petite idée de ce que nous avons versé aux orphelins, c'est-à-dire les allocations aux pupilles, on atteint 369 000 €. C'est à rapprocher des 385 000 € de cotisations perçues. Dnc on voit bien qu'on est complètement engagé pour nos pupilles.

Dans le budget complémentaire nous vous parlerons d'un effort supplémentaire que nous engageons cette année car nous avons constaté qu'il y avait des carences dans le système de protection sociale au profit des jeunes qui accomplissaient des études. »

6/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. G. EMARD - Commissaire aux Comptes suppléant :

« Très Cher Frère Président, mes Très Chers Frères,

Je vous présente le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009.

Je précise que je suis commissaire aux comptes suppléant de votre orphelinat maçonnique sachant que la titulaire s'appelle Mme Marie Chantal SEGUIN, je suis donc présent compte tenu de son absence aujourd'hui. Je tiens à préciser que c'est un moment très émouvant pour moi de présenter ce rapport parce que je suis très impliqué dans le secteur social depuis de très nombreuses années en tant que commissaire aux comptes et je suis également commissaire aux comptes de plusieurs orphelinats dont l'orphelinat de la police nationale, celui de la SNCF et le vôtre bien évidemment, ce qui fait 3 c'est tout à fait logique. C'est toujours très émouvant d'entendre effectivement parler les bénéficiaires.

Je vais vous présenter le rapport de votre commissaire aux comptes que vous pouvez suivre sur votre fascicule. Ce rapport est tout à fait normé. Il est normé par le ministère de la justice car nous sommes intégrés dans une fonction de contrôle des comptes.

Mon Très Cher Frère Président, mes Très Chers Frères, je vous remercie pour votre écoute. J'ai dit »

Lecture est faite dans son intégralité du rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président propose alors de laisser la parole à l'assemblée.

Pas de prise de parole.

7/ APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

Pas d'observation

<i>Le Rapport financier de l'exercice 2009 est approuvé à l'unanimité.</i>
--

8/ BUDGET PREVISIONNEL 2010 MODIFIE

A la demande du Président, **le trésorier M. M. GRAINE** prend la parole :

« Dans le chapitre Recettes : vous verrez apparaître, pour les deux exercices 2010 et 2011 un montant de produits financiers et de dons qui reflète actuellement la réalité de ce que nous avons vécu au cours de l'année 2009. Nous n'espérons pas avoir un accroissement de ces ressources compte tenu globalement de la situation financière des uns et des autres et de la faiblesse des revenus financiers.

Dans le chapitre Dépenses : vous voyez apparaître le montant identifié des allocations trimestrielles et la création sur 2010 modifiée de 18 000 € de complément exceptionnel pour études supérieures. Nous avons en effet constaté que lorsque nos pupilles arrivent à l'âge de 18 ans, ils perdent le bénéfice de rentrée scolaire qui est (je pense que vous le savez) versé sous condition de ressources et qui de toute façon s'arrête à 18 ans. Donc, c'est au moment où le pupille coûte le plus cher à sa famille qu'il nous est apparu nécessaire d'accroître, à son profit, cette aide qui s'adresse à ceux qui s'engagent, aussi bien, dans des études supérieures que dans des études à caractère professionnel, qui vous le savez sont d'un coût très important.

Pour les autres chapitres : vous voyez apparaître des aides exceptionnelles - les primes de vacances que nous leur versons au début de l'été et juste avant Noël - les prix d'encouragement qui sont fonction des résultats scolaires - un chapitre qui s'appelle action sociales et culturelles : vous avez entendu parler de ce qui s'est fait il y a un certain nombre d'années par un séjour à la neige (nous recherchons au profit de nos pupilles des possibilités de sorties et c'est notamment l'opération Roland GARROS qui vient de se refaire et qui a amené une vingtaine de pupilles et leurs mamans à venir passer une journée en région parisienne, c'est également l'opération que nous avons montée à Disneyland juste avant Noël au profit des pupilles pour leur donner un petit peu de ce bonheur magique que procure une journée sur ce parc).

Quant aux frais généraux, qui regroupent notamment les salaires, les impôts et toutes les charges, vous pouvez constater qu'ils restent toujours inférieurs à 20%, puisque vous savez que dans les associations il y a une norme, c'est de dire qu'une association qui est bien gérée a moins de 20% de frais généraux. Et bien c'est le cas. Donc pour l'année 2010, nous avons un budget en équilibre à hauteur de 420 700 €. »

La parole est donnée à l'assemblée.

M. J. COLL - Respectable Loge « LIBERTE » - n° 1133 à l'Orient de TOULON

« Simplement parce que je découvre, on fait voter un budget prévisionnel qui c'est vrai n'est que prévisionnel avec une cotisation de 13 €50, capitation qui sera votée demain. Je suis un peu surpris. Imaginons que demain on vote 11 € 50 ». »

Le trésorier M. M. M. GRAINE.

« Je vais me permettre de répondre parce que là on est sur un point juridique un peu flou. L'an dernier, en effet, le convent a adopté cette disposition de dire que c'est lui-même qui fixe le montant des capitations dans leur détail. Sauf qu'un paramètre a été omis, c'est que les associations - Entraide Fraternelle, Solidarité Jeunesse et le MAB qui est concerné de la même manière - sont indépendantes de la Grande Loge de France. Donc, si en Assemblée Générale nous maintenons une cotisation à hauteur de 13 € 50 la Grande Loge de France ne peut pas faire autrement que d'appeler cette cotisation. Donc si le convent décide de rejeter le montant des cotisations appelées, c'est l'ensemble du budget de la Grande Loge de France qui va être rejeté puisque simplement on fait apparaître dans la présentation le montant de ces cotisations voté en Assemblée Générale. Vous voyez, on ne peut pas défaire d'une main ce que l'autre a fait la veille. Ce ne sont pas des votes séparés du budget. »

Intervention du Président :

« Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à ne plus augmenter. Il y a quelques années nous avons prévu d'aller jusqu'à 15 € 00. Nous avons fait un gros effort en 2008 avec des allocations exceptionnelles ainsi qu'un rattrapage des barèmes et maintenant je pense que 13 € 50 nous permettent de faire des choses supplémentaires comme les allocations pour les étudiants.»

Le Président propose de passer au vote du budget prévisionnel 2010 modifié.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2010 modifié est approuvé à la majorité - 1 voix contre.

*

* *

9/ BUDGET PREVISIONNEL 2011

Le trésorier **M. M. GRAINE** prend la parole :

« Mes frères, avant de passer au budget 2011, vous avez pu voir 260 000 € d'allocations trimestrielles. Si vous divisez par 4, nous avons un montant trimestriel de 65 000 €. Maintenant je vais vous dire combien nous avons versé au premier trimestre et versé au deuxième trimestre : nous dépassons les 69 000 €. Si vous multipliez par 4 (et ça ne va pas diminuer) vous constaterez que nous allons en fait dépasser très largement ce qui est prévu dans le budget de cette année et que probablement l'année prochaine on vous demandera d'approuver un exercice avec un déficit d'exploitation. Ce qui paraît tout à fait logique. Ce n'est pas le but, mais c'est pour dire combien il faut, que nous les Frères de la Grande Loge de France, fassions un effort au profit de nos pupilles et des familles, car nous rencontrons quelquefois des cas douloureux, comme dans un roman de Zola. Une expérience récente nous le prouve. Les situations sont souvent d'un dramatique épouvantable et je dirais pratiquement ça me fait un peu honte parfois de voir que nous pouvons laisser tomber une famille au niveau d'une Loge par ce qu'on ne sait pas voir ce qui se passe réellement dans cette dernière. Il y a des situations très difficiles.

Maintenant pour l'exercice prévisionnel 2011. Le montant des cotisations ne change pas. Nous augmentons légèrement les effectifs d'une centaine de cotisants, ce qui nous fait un montant total de 382 050 €. Cela nous amène en fait à prévoir un budget à 422 050 €.

Dans la partie Dépenses : vous voyez que nous augmentons le montant des allocations trimestrielles ; c'est déjà l'expérience de cette année qui nous prouve que cette vision de l'avenir que nous préparons en fait au mois de février (c'est pour cela que les choses évoluent) est pertinente. Je pense qu'on vise juste et on sera même peut être en dessous de la vérité. Nous maintenons le complément exceptionnel pour études supérieures parce que je pense que c'est quelque chose qu'il va falloir pérenniser dans l'avenir. Ensuite sont inscrites les aides exceptionnelles. Sur le document vous avez T et M cela concerne les pupilles en adoption totale et ceux en adoption morale. Ce que l'on ne quantifiait pas de cette manière les années précédentes. Nous avons ensuite mentionné les primes de vacances, les prix d'encouragements, les actions sociales et culturelles et les frais généraux que nous allons essayer de maintenir d'une façon contrainte car il est très facile de les laisser filer.

Je pense que l'effort du Conseil d'Administration va être justement de bien limiter toutes les dépenses à celles qui s'avèreraient nécessaires. Vue la période dans laquelle nous sommes, il faut vraiment les contenir au maximum.

Voilà notre proposition pour le budget 2011. L'année prochaine ce n'est pas moi qui vous présenterai ce budget puisque j'ai été élu trésorier au mois de septembre et que je laisserai ma place à partir du mois de septembre prochain à un autre Frère. J'ai dit mes frères. Je suis prêt à répondre à vos questions sur le budget 2011. »

M. J. M. BRONNEC de la Respectable Loge « HUMANITE », n° 364 à l'Orient de PARIS

« Ma question est relativement simple, elle concerne le nombre de cotisations qui

augmente de 100 je ne suis pas arithmétiquement calé, est-ce qu'il y a des raisons, des paramètres qui font que l'estimation de l'augmentation est de 100, entre 2010 et 2011 ? ».

Le trésorier M. M. GRAINE :

« C'est une très bonne question et je crois qu'il faut savoir comment on construit cet effectif de cotisants.

D'abord nous avons sur l'exercice écoulé une situation qui nous est fournie par la grande trésorerie, donc on connaît exactement le nombre de cotisants de l'année écoulée, ce qui correspond à A moins un.

Lors de la Tenue de Grande Loge, notre Très Respectable Frère Grand Secrétaire nous donne les effectifs exacts au 30 Juin, c'est la deuxième approche. La troisième approche c'est le nombre d'exonérations qui nous est annoncé par notre Très Respectable Frère Grand Hospitalier.

Si les effectifs, augmentent globalement, le nombre des exonérés augmente également fortement. C'est lié à un problème de situation sociale de beaucoup de nos Frères, et par ailleurs au vieillissement d'une partie de notre population de Frères ce qui leur permet de bénéficier de dispositions que nous avons votées l'an dernier au convent (dans le cadre de l'article 27 des règlements généraux qui permet d'exonérer les Frères qui sont en situation de détresse physique ou psychique et qui ont de graves difficultés pour pouvoir payer leur capitation à la Grande Loge de France).

Donc voilà, c'est ce qui nous permet d'approcher au plus près des effectifs. Si demain bien entendu, la Grande Loge de France voit son delta augmenter de deux à trois mille, bien entendu cela va modifier ces ressources budgétaires ; dans ce cas l'année prochaine on vous présenterait un budget 2011 modifié tenant compte de cet accroissement inespéré et inattendu d'effectif et donc de cotisants. »

M. I. KAMEM de la Respectable Loge « FRERES REUNIS DU COMTAT VENAISSIN », n° 927 à l'Orient de CARPENTRAS

« Juste trois choses mes Frères,

La 1^{ère} c'est que concernant, ce qu'a dit un Frère tout à l'heure, la cotisation de 13 € 50 j'ai retenu 2 choses : d'une part que nous faisons l'effort de donner un supplément à nos pupilles qui entrent en études supérieures. Personnellement j'approuve cela et donc une partie des 13 € 50 va financer cet effort.

D'autre part que les 13 € 50 ne changeront pas même si la Grande Loge de France le demande et ça jusqu'à ma mort je désapprouverai cette logique qui consiste à dire La Grande Loge de France n'y peut rien alors que la Grande Loge de France m'oblige à verser ces 13 € 50. Ce n'est pas les 13 € 50 que j'emets en cause, c'est le principe. Ça reste un flou et je pense que l'an dernier notre assemblée et vous mes Frères vous aviez délégué une personne aux relations avec la Grande Loge de France. J'aimerais savoir si cette personne a un peu éclairci ce problème de relations avec la Grande Loge de France qui pour moi reste un flou. Et ce flou artistique me froisse et me froissera toujours.

2^{ème} chose. J'ai noté que nous faisons l'effort d'amener nos pupilles à Roland GARROS. Je n'ai rien contre Roland GARROS, mais je préfère qu'on les envoie en colonie de vacances, qu'on leur fasse faire du ski, ça va très bien, ça n'a pas ce côté sélect qu'a Roland GARROS et je ne comprends pas personnellement qu'on approuve, je ne comprends pas. Mes enfants au jour d'aujourd'hui je ne les amène pas à Roland GARROS et je suis content de savoir que si je meurs, vous les amènerez à Roland GARROS. Mais ça, ça ne m'amuse pas beaucoup.

Et la 3^{ème} chose je l'ai un peu incluse dans la 2^{ème}. Concernant la relation avec la Grande Loge de France s'il vous plaît, éclaircissez la relation avec la Grande Loge de France. Ne dites pas la Grande Loge de France ne peut rien alors que la Grande Loge de France m'oblige à verser. J'aurais versé les 13 € 50 en direct, je ne me poserais pas la question, mais la Grande Loge de France m'oblige à vous les verser et ne me dites pas que la Grande Loge n'y peut rien. J'ai dit.

Intervention de M. Ph. DECOUVELAERE - rapporteur de la Commission des Relations Extérieures :

« Mon Très Cher Frère, j'accepte tout à fait tes remarques. Nous avons proposé aux pupilles 8 jours en Corse, nous avons eu 3 réponses. J'ai proposé l'année dernière avec M. P. Leclerc un séjour à la neige nous avons eu 4 réponses. Voilà pour répondre à tes 2 propositions. J'ai dit Très Cher Frère Président »

Le trésorier M. M. GRAINE :

« Mon Frère Isaac, je pense qu'il faut faire très attention à ne pas mélanger les choses. L'association Solidarité Jeunesse, et l'Entraide Fraternelle d'ailleurs, sont des associations de Frères. La Grande Loge de France est une fédération de Loges. Nous avons donc 2 positions statutaires complètement différentes.

En ce qui concerne l'appel des cotisations par la Grande Loge de France, il résulte d'une part d'une décision d'un convent passé qui avait solennellement décrété que c'était la Grande Loge de France qui appelait les cotisations au profit des associations de solidarité. La 2^{ème} chose, c'est qu'il y a, en plus, une convention qui nous lie avec la Grande Loge de France pour appeler ces cotisations. Derrière il y a une raison fondamentale, nous ne disposons pas du fichier des Frères. Et ça, c'est un point vraiment crucial. Donc il faut bien qu'il y ait à un seul endroit, une organisation qui puisse savoir qui est membre donc qui est sociétaire et de Solidarité Jeunesse et de l'Entraide Fraternelle pour pouvoir appeler les cotisations. Nous ne demandons pas le rapatriement du fichier ni sa duplication. Vous savez qu'il y a des conditions particulières et des déclarations à faire à la CNIL. Nous n'avons pas aujourd'hui cette capacité, si demain il le fallait, et bien nous aurions sans doute à faire un effort, mais les coûts seraient beaucoup plus importants car je pense qu'il nous faudrait engager un salarié à plein temps pour gérer simplement le fichier des Frères. Je crois que cela n'est pas souhaitable. »

M. M. POIRATON - Respectable Loge « SEPT FRERES DU TREGOR » n° 1187 à l'Orient de LANNION - PLOUARET.

« Sur le document du budget prévisionnel 2011, si l'on regarde celui de 2010 en appel on a bien 28 200 cotisations à 13 € 50 avec un montant à côté qui est exact. Si on prend l'appel 2011, on a 28 300 au lieu de 28 200, on a toujours 13 € 50. L'écart devrait être de 1 350 €. Or quand on multiplie 13 € 50 par 28 30 on n'obtient pas le chiffre qui est dans la colonne. Il y a une erreur de 6 800 € de mémoire. Ce qui remet effectivement en cause l'équilibre budgétaire »

Le trésorier M. M. GRAINE :

« Je pense que ce doit être une coquille à l'impression. Il faut savoir aussi que lorsqu'on fait des transferts de fichiers, on le vit régulièrement, ce sont des fichiers Word et lorsqu'on l'envoie chez un imprimeur, il y a souvent altération d'une partie du document et je pense que c'est le cas aujourd'hui. On va vérifier, mais cela voudrait dire qu'il y aurait si tel était le cas un exercice qui serait légèrement déficitaire.

Le Président indique que cela sera signalé dans le compte rendu de la réunion d'aujourd'hui.

Le Secrétaire Général M. Ph. CELERIER précise que c'est effectivement une coquille d'impression car si l'on fait le total de 388 et 40 on n'obtient pas le montant qui lui est exact. Une vérification sera faite.

M. P. BROUSSE - Respectable Loge « LUMIERE EN PAYS D'ARLES » - n° 1156 à l'Orient d'ARLES.

« Tout d'abord, je suis très content de voir une Assemblée Générale de Solidarité Jeunesse aussi pleine, il y a longtemps que l'on ne l'avait pas vu. Je crois, Président, qu'il faudra féliciter l'ensemble des Frères qui sont là.

J'étais déjà intervenu l'an passé sur Roland Garros en disant « ... je me suis occupé d'enfants pendant un certain nombre d'années, et cela ne me gêne pas. » Effectivement, voilà, les comptes de la Grande Loge de France m'intéressent. Par contre je pense qu'on confond les rôles de délégués et les rôles de députés. S'il y a des choses à faire, il faut les traiter au convent, il ne faut pas les traiter à Solidarité jeunesse. Je constate qu'il y a 750 loges à la Grande Loge de France, il n'y en a que 123 qui versent des dons. Il y a un différentiel de plus de 600 Loges.... Nous depuis de longues années, avons institué une tradition, le tronc de la veuve de la Saint Jean d'hiver est versé à Solidarité Jeunesse. Ce qui n'est rien pour une Loge même une petite Loge. Si toutes les Loges versaient, on pourrait peut être à ce moment là reparler des 13 € 50 par Frère, mais pour l'instant les 13 €50 ne me gênent pas. C'est une décision du convent, et j'encourage toutes les Loges qui ne versent pas à verser au moins un tronc de la veuve annuel à Solidarité Jeunesse, à Solidarité Emploi et au Grand Hospitalier. Parce que quant on sait qu'on a certaines Loges où les troncs hospitaliers ont des fonds de placement, cela me pose un peu question. Je sais bien que nous sommes au rite écossais, mais on n'est pas là pour thésauriser. J'ai dit. »

Le **Président** remercie le Frère BROUSSE pour son intervention.

Applaudissements

M. Cl. LECOMTE - Respectable Loge « ORIENT-OCCIDENT » - n° 816 à l'Orient de LA ROCHELLE.

« Pour répondre à ce qu'il vient d'être dit, il est bien certain que des Loges de province n'ont pas de revenus suffisants pour envoyer de l'argent au fond national, enfin disons une récupération qui est faite à l'échelon de la Grande Loge de France au profit de l'Entraide Fraternelle, mais qui font leurs actions sur le terrain. On ne peut pas faire des actions sur le terrain dans sa Loge et aussi participer à des fonds de dépenses qui sont mis en cause.

D'un autre côté, on parlait tout à l'heure que la Grande Loge de France récupère les fonds de l'Entraide Fraternelle. Pourquoi avons-nous toujours des locaux sur Paris ? Comment se fait-il qu'il y a des locaux à un autre endroit, que tout ne soit pas réuni ici. Je ne sais pas pourquoi ? Il y a peut-être une raison que j'ignore, mais enfin cela me paraît tout à fait anormal puisque si vous étiez ici, cela serait sûrement plus facile soit de consulter des dossiers, soit de faire des économies. Voilà ce que je voulais dire. »

M. Cl. FOURNIER - Respectable Loge « LES MARCHES DE LA VALLEE DU LOT » - n° 1243 à l'Orient de FUMEL.

« Je suis vraiment surpris qu'il n'y ait que 123 loges qui aient fait un don à l'Orphelinat Maçonique. Mes frères je l'ai déjà dit haut et fort, mais il y a peut être une solution. Ce que je fais dans ma loge, il faut taper dur sur la tête du Vénérable Maître, pour qu'il finisse par dire à l'hospitalier, mon Frère fait un don, fait un tronc de la veuve à l'Orphelinat Maçonique ainsi qu'au Grand Hospitalier, ainsi qu'à l'Entraide Fraternelle. Certaines Loges n'ont pas les moyens, je suis d'accord, mais beaucoup de Loges ont un tronc de la veuve, enfin l'hospitalier a les moyens.

Et je suis extrêmement heureux d'avoir encore entendu un orphelin aujourd'hui apporter son témoignage. C'est la 3^{ème} ou 4^{ème} fois que j'entends ça et je crois qu'il faut le ramener dans nos Loges car ce Frère aujourd'hui et les orphelins que nous avons entendu par le passé ont prouvé mes Frères que vous faisiez du bon boulot. »

Le Président remercie les Frères pour leur intervention et propose de passer au vote du budget prévisionnel 2011.

*Le budget prévisionnel 2011 est approuvé à la majorité -
1 voix contre.*

*
* *

Comme approuvé au point 2 de l'Ordre du jour, le point 11 est abordé.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Le **Président** prend la parole :

« Je tiens à excuser notre Frère Maurice COMBES qui est Administrateur depuis 1995, donc 15 ans de C. A., absent pour raison de santé. Il a du mal à se déplacer et cela fait plusieurs mois qu'il ne peut plus assister à nos réunions. Afin de le remercier pour tout son travail, nous avons décidé ce matin en Conseil d'Administration de lui offrir la médaille d'honneur de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE.

Je tiens également à demander à notre Frère Claude ROSENBERG de venir à l'orient.

Mon Frère Claude est Administrateur sortant après 21 ans de présence, soit 7 mandats.

Applaudissements.

Mon frère Claude, tu as occupé de nombreux postes, et en particulier celui de Vice Président ainsi que celui de rapporteur de la commission d'adoption. Je sais que SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE est important pour toi. Aussi le Conseil d'Administration t'a nommé Vice Président d'honneur et m'a chargé de t'offrir une médaille.

Tu as accepté de laisser ta place aux jeunes, mais ton cœur sera toujours présent lors de nos prochaines réunions au cours des quelles tu pourras toujours assister, si tu le désires. Je te propose de te donner la médaille et de recevoir l'accolade fraternelle au nom de l'ensemble de nos Frères.

Applaudissements.

La médaille de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sera en vente lors de notre 150^{ème} anniversaire.

Claude Rosenberg Administrateur et Vice Président de 1989 à 2010 pour son dévouement au service des pupilles. Mon frère Claude tu as la parole. »

M. Claude ROSENBERG :

« Merci mon Frère Président, et vous tous mes Frères. Ce n'est pas sans une certaine émotion, que je reçois cette marque de reconnaissance du travail accompli pendant plus de 20 ans avec les autres Administrateurs. Je remercie du fond du cœur notre Président actuel ainsi que tous les Administrateurs de ce geste fraternel. Je reste néanmoins à la disposition de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE pour toutes missions qui me seraient confiées. Je me retire d'autant plus sereinement que SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE est en bonnes mains et assure sa mission avec conscience et efficacité. Encore mille mercis pour cette récompense. Merci mon Cher Frère Président. Merci vous tous mes Chers Frères. J'ai dit. »

Le Président :

« C'est plutôt toi qu'on remercie pour 21 ans de service. »

Applaudissements.

Le président :

« L'année dernière, nous avons aussi offert la médaille d'honneur à M. Ph. JEAN comme Président d'honneur, la médaille n'était pas prête, donc mon Frère Philippe, je te remets la médaille mais il n'y aura pas de discours puisque cela a déjà été fait l'année dernière. »

Applaudissements.

*La distinction de M. Cl. ROSENBERG au titre de Vice
Président d'honneur de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT
MACONNIQUE est approuvée à l'unanimité.*

*

* *

10/ RENOUELEMENT DU TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle les modalités du vote et le Secrétaire Général demande aux scrutateurs d'être présents lors du vote et de se rendre par la suite au Temple n°9 pour le dépouillement.

La parole est donnée aux candidats pour leur présentation et leur motivation.

M. Georges DUCLOS - Respectable Loge « AIGLE DE PATMOS »- n° 1180 - Orient de PARIS

« Je m'appelle Georges Duclos, j'ai été initié en 1964. J'ai exercé à la Grande Loge de France des fonctions administratives et, au cours de ce travail, j'ai eu à connaître et à gérer des problèmes posés par la perte d'un Frère dans un foyer.

Lors de ma retraite, j'ai voulu continuer à travailler dans ce sens, et vous avez voté pour moi comme Administrateur de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE. Je vous demande aujourd'hui de me reconduire dans ces fonctions, et je vous en remercie d'avance. »

M. Philippe JOURET - Respectable Loge « ATLAS »- n° 1090 - Orient de PARIS

« Très Cher Frère Président, Administrateurs, Délégués de l'Orphelinat Maçonique,

Je m'appelle Philippe JOURET, j'appartiens à la Respectable Loge N° 646 à l'Orient de Paris « LES COMPAGNONS ARDENTS ». Voici 3 années qui viennent de se passer et je me présente à nouveau devant vous. Après avoir occupé la fonction de secrétaire général pendant 2 années consécutives, la mission qui m'a été confiée cette année par

le Conseil d'Administration aura été la sauvegarde des archives historiques de l'orphelinat dans le cadre de la célébration des 150 ans de l'œuvre. Je dis bien sauvegarde car, depuis 1862, de nombreux documents ont souffert du temps et des péripéties de l'histoire. Aujourd'hui près de 800 fichiers, 8000 documents, sont scannés, triés. Il reste beaucoup à faire avant la mise à disposition de ces documents par exemple sur le net. L'exploration d'autres filons tels que les comptes rendus de convents qui ont été scannés par notre Frère secrétaire général Philippe CELERIER, puis il y aura la découverte, le tri des archives dites russes que je me propose d'exploiter avec son concours et celui du MAB. J'espère que vous pourrez découvrir comme moi, avec beaucoup d'émotion les grands et petits moments de cette vénérable institution. Si vous m'accordez votre confiance, vous me permettrez de sinon terminer, au moins poursuivre l'œuvre entreprise. J'ai dit. »

Un intervenant pose la question de savoir pour quelle raison la Loge indiquée sur le bulletin de vote n'est pas celle à laquelle il appartient ?

Réponse de M. Ph. JOURET :

« Mon Frère j'ai démissionné de la Respectable Loge «ATLAS » et je suis affilié à la Respectable Loge « LES COMPAGNONS ARDENTS ». Ma situation est tout à fait régulière. »

M. Jean NADOLSKI - Respectable Loge « SPINOZA »- n° 883 - Orient de PARIS

« Mes Frères, mon nom est Jean NADOLSKI, je suis Administrateur sortant, je vous demande de me faire confiance pour un 3^{ème} mandat. J'ai été initié en 1979 et ma Respectable Loge s'appelle « SPINOZA ». J'ai été votre trésorier pendant 3 ans, j'ai également été trésorier adjoint.»

M. Jean-Marie BODART - Respectable Loge « AURORE SOCIALE DU QUERCY »- n° 890 - Orient de CAHORS

« Mon Très Cher Frère Président et vous tous mes Très Chers Frères,

J'avais eu l'honneur de solliciter vos suffrages l'an dernier, à peu de choses près, tel est la démocratie, je n'ai pas été élu, mais comme je souhaite servir la Grande Loge de France et surtout Solidarité Jeunesse, je me présente à vos suffrages en toute humilité, en sachant que j'ai du temps à donner. J'espère être très patient et rendre à mes Frères tous les services qu'ils ont pu me rendre jusqu'alors puisque je suis maçon depuis 36 ans bientôt et que j'essaie dans mon humble mesure de porter à l'extérieur le message reçu dans nos ateliers. J'ai dit mes Frères. »

M. Bruno CASSETTE - Respectable Loge « ALLIANCE INITIATIQUE » - n° 1381 - Orient de RONCHIN

« Très Cher Frère Président et vous tous mes Très Chers Frères,

Je m'appelle Bruno CASSETTE, j'appartiens à la Respectable Loge « L'ALLIANCE

INITIATIQUE » N° 1381. J'ai eu la chance et l'honneur d'être administrateur de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE pendant 6 ans entre 1999 et 2005, et j'ai pour cette association une certaine affection pour le travail qui est fait ici. A l'époque, d'autres obligations m'avaient privé de la disponibilité pour œuvrer efficacement auprès des autres Administrateurs, j'en avais donc tiré les conséquences. Depuis, j'ai retrouvé une certaine disponibilité, et c'est tout naturellement que j'ai souhaité apporter ma contribution à la vie de cette association et me mettre à la disposition de l'Assemblée Générale. Mes Très Chers Frères j'ai dit. »

**M. Jean BATTISTON - Respectable Loge « HUMANITE NOUVELLE » - n° 1113 -
Orient de MASSY**

« Monsieur le Président, mes Frères du Conseil d'Administration et vous tous mes Frères Délégués,

Je m'appelle Jean BATTISTON, j'ai été initié à la Respectable Loge « JEAN MOULIN, LIBERTE DIGNITE » à l'Orient de CHARTRES en 1996. Actuellement, je suis membre de la Respectable Loge « HUMANITE NOUVELLE » à l'Orient de MASSY dans l'Essonne. J'occuperai l'année prochaine la charge de 1^{er} surveillant. Je suis également affilié à la Respectable Loge « L'ALLIANCE INITIATIQUE » à l'Orient de RONCHIN. Rien d'extraordinaire si ce n'est depuis 14 ans un réel engagement et la volonté d'être au service de mes Frères. Je ne peux, en effet, concevoir mon engagement dans la franc maçonnerie qu'en ne brassant des concepts et des idées sans arrêt à l'engagement dans l'action. Devoir que je m'impose, ou plutôt que je ressens comme une franche volonté d'agir pour me permettre d'avancer et d'être encore plus au service des autres dans l'exemplarité et la discrétion qui ont toujours été mes lignes de conduite. Dans le monde profane, je suis ingénieur. J'occupe le poste de chef de service à l'Institut National de Radio Protection et de Sécurité Nucléaire et je manage une équipe de 40 ingénieurs. Je suis exigeant et parfois même intransigeant mais avant tout généreux. Au delà de mes qualités et de mes défauts, c'est ma disponibilité, mon écoute, mes conseils, ma chaleur fraternelle que j'apporte à notre association.

Devenir membre du Conseil d'Administration, c'est prendre part de façon active à la gestion de l'Association. Je n'ai aucun doute que les chantiers sont nombreux et importants, et je souhaite vous apporter une contribution utile, fort de mon expérience professionnelle de manager, des mes compétences scientifiques et techniques et avant tout de ma disponibilité en m'impliquant avec conviction, sérieux et enthousiasme pour une gestion des aides. Être membre du Conseil d'Administration c'est aussi et avant tout contribuer aux actions de terrain dans les domaines de la vie scolaire, sociale et culturelle. Et c'est un engagement social, pédagogique et solidaire que je vous apporte pour vous aider à mener à bien les actions de terrain de l'Association notamment par ma présence sur Paris et mes actions bénévoles.

Vous aurez donc tous compris, mon Très Cher Frère Président, mes Frères du Conseil d'Administration et vous tous mes Frères Délégués que mon engagement est de m'impliquer et de donner le meilleur de moi-même et de mon temps. J'ai dit. »

M. Eric COUDERT - Respectable Loge « LES TREIZE ECOSSAIS » - n° 858 - Orient de DEAUVILLE

« Mes Très Chers Frères,

Je me présente à nouveau. Une petite précision sur le parcours maçonnique. J'ai été initié au sein de la Respectable Loge « MAURICE MONIER GALILEE » n° 359 à l'Orient de PARIS qui est toujours ma Loge mère, au sein de laquelle je travaille toujours et je suis également affilié à la loge « LES TREIZE ECOSSAIS ». C'est la loge pour laquelle je suis délégué à SOLIDARITE JEUNESSE. Je suis candidat au poste d'administrateur pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure lors de mon témoignage. J'ai dit. »

Le Président remercie les candidats pour leur intervention ainsi que tous les délégués présents.

*
* *

ELECTIONS

Résultat du scrutin

Les élections pour le renouvellement du tiers des membres composant le Conseil d'Administration ont donné les résultats suivants:

Nombre de votants : 286
Suffrages exprimés : 6805 voix
7 bulletins nuls pour 147 voix **6 658 voix**
- 5 postes à pourvoir :

I - ADMINISTRATEURS SORTANTS DEMANDANT LE RENOUELEMENT DE LEUR MANDAT

Georges DUCLOS « AIGLE DE PATMOS » - PARIS
Philippe JOURET « ATLAS » - PARIS
Jean NADOLSKI « SPINOZA » - PARIS

II - NOUVEAUX CANDIDATS

J-Marie BODART « AURORE SOCIALE DU QUERCY » - CAHORS
Bruno CASSETTE « ALLIANCE INITIATIVE » - RONCHIN
Jean BATTISTON « HUMANITE NOUVELLE » - MASSY
Eric COUDERT « LES TREIZE ECOSSAIS » - DEAUVILLE

ont obtenu :

Eric COUDERT	5 211 voix	Elu	fin de mandat 2013
Bruno CASSETTE	4 846 voix	Elu	" " " "
Jean-Marie BODART	4 577 voix	Elu	" " " "
Jean BATTISTON	4 412 voix	Elu	" " " "
Georges DUCLOS	4 185 voix	Réélu	" " " "

ont aussi obtenu :

Jean NADOLSKI	3 969 voix	non réélu
Philippe JOURET	3 205 voix	non réélu

**Scrutateurs : MM. BATTISTON Pascal - BERTON Claude - GUYADER
Alain - LEMESNIL Michel - LESEVE Guy - TORTES
Bernard.**

*

* *

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et aucun membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le **Président** clôt la séance à 17 h.

Le Secrétaire Général
Philippe CELERIER

Le Président
Yvan DEGREMONT

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 20 Avril 2011.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU JEUDI 16 JUIN 2011

Exercice 2010

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - exercice 2010/2011

Au cours de sa séance du Mercredi 15 Septembre 2010, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	élu Président.
M. Philippe JEAN	réélu Vice Président.
M. Philippe DECOUVELAERE	élu Secrétaire Général assisté de
M. Jean BATTISTON	élu Secrétaire Adjoint.
M. Yvan DEGREMONT	élu Trésorier

II - ORGANISATION DES COMMISSIONS

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs

Georges DUCLOS			pour la Commission d'Adoption
Yvan DEGREMONT	"	"	des Finances
Patrick LECLERC	"	"	Juridique
Philippe DECOUVELAERE	"	"	des Relations Extérieures
Alain ROQUES	"	"	des Prix
Jacques PARIS	"	"	Histoire et Archives
Bruno CASSETTE	"	"	150 ans SJ/OM.

III - NOMINATION D'ASSISTANTS DE PRESIDENT

Le Président nomme des « Assistants » du Président

Ces assistants auront comme rôle :

- aider et conseiller le Président, voir le représenter dans les Régions si nécessaire,

- intervenir dans les Congrès,
- assurer la liaison avec les Parrains et les aider si nécessaire,
- prendre en compte les cas difficiles et diligenter au besoin les enquêtes.

Région Nord et Est : **M. Ph. DECOUVELAERE**
 Région Ouest : **M. Y. DEGREMONT**
 Région Sud Ouest : **M. Ph. CELERIER**
 Région Méditerranée : **M. Al. ROQUES**
 Région Ile de France : **M. M. GRAINE**

IV - ACTIVITES DES COMMISSIONS

A / Commission d'adoption

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

La Commission a proposé la création d'une aide exceptionnelle forfaitaire pour les étudiants de 3^{ème} cycle en adoption totale mise en place dès la rentrée 2010/2011. Aide adoptée par le CA du 21.04.2010.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de la répartition de nos pupilles.

Le nombre total des pupilles au 31 Décembre 2010 était de : 103

- en Adoption Morale : 47 pupilles
- en Adoption Totale : 56 pupilles

pour un nombre de familles de : 71

50 pupilles mineurs	}22 sous le régime de l'adoption morale
	}
	}28 sous le régime de l'adoption totale
53 pupilles majeurs	}25 sous le régime de l'adoption morale
	}
	}28 sous le régime de l'adoption totale
	ces 28 pupilles reçoivent des bourses d'études.

L'art. 5 de nos statuts stipule en effet que : "*L'Association adopte et soutient des orphelins mineurs acceptés par le Conseil d'Administration. Celui-ci peut cependant, dans des cas particuliers, décider de poursuivre ou d'accorder son assistance après la fin de la minorité*".

Répartition par catégorie d'âge.

Les 50 pupilles mineurs de 1 à 17 ans se répartissent comme suit :

	Adoption totale	Adoption morale
de 1 à 5 ans	1	0
6 à 9	6	3
10 à 13	5	6
14 à 17	<u>16</u>	<u>13</u>
	28	22

Les 53 pupilles majeurs de 18 ans et + se répartissent comme suit :

	Adoption totale	Adoption morale
de 18 à 20 ans	9	16
21 à 23	11	6
+ de 23	<u>8</u>	<u>3</u>
	28	25

Les 28 pupilles sous le régime de l'Adoption Totale, tous étudiants, perçoivent des bourses d'études ou des compléments de bourses. Les dossiers sont examinés au cas par cas.

Les études suivies par nos pupilles leur permettront d'accéder aux professions de : Droit - Droit International - Médecine - Enseignement - Orthopédie - Lettres - Electronique - Service Social - Restauration - Commerce International - Création de chapeaux - Gestion - Economie - Géomètre - Musique.

Le montant total des allocations distribuées a été 336 746 ,50 €, y compris - aides exceptionnelles, bourses d'études, primes de vacances, primes de fin d'année.

B / Commission des Prix

La Commission a procédé à l'examen des 43 dossiers présentés par les Parrains. Elle a adopté les 5 catégories habituelles : Primaires, Collégiens, Lycéens, Universitaires et Grandes Ecoles, Techniciens.

La Commission tient compte des efforts fournis par les pupilles, des appréciations des professeurs, du contexte familial, du rapport du Parrain, etc...

LISTE PROPOSEE PAR LA COMMISSION DES PRIX - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

29 Prix pour une valeur de 5 300 €

Valeur représentée par les Legs **BOHM-COLIN-VILLARD/ Pierre et Marguerite LAROCHE**
et **PRIX D'ENCOURAGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRIMAIRES

551 HOANG Alexandre

COLLEGIENS

454/2	ZUCCARELLI Léa	507	DUTRIEUX Constance
463	LOPEZ Jean-Baptiste	527	CHICHIGNOUD Valentin
467	POTET Marie-Charlotte	551	HOANG Sarah
479	FUMANA Clémence	562	EGLIN Florent
505/2	CAUVY Julien	565	LARDIER Clémence
505/2	CAUVY Charlie		

LYCEENS

520	NEGRO Angélique	547	BERNARD Floriane
546	DELIGNE Camille		

TECHNIQUES

248	BRET Florian	548	ROBE Clara
505/1	CAUVY Nicolas	552	BOUTIN Anthony
531	MALTESE Aude		

UNIVERSITAIRES - GRANDES ECOLES

444	MACE Fanny	533	SAINT MARC Clémence
455	DEFROMONT Julien Alexis	533	SAINT MARC Pierre-François
462	MARTINET Bastien	564	AFFOYON Charles
465	FAVREAU Marie-Anne	564	AFFOYON Annadelph
506	XEMARD Alexandre		

Le Conseil d'Administration a approuvé la liste des 29 Prix proposés.
(C.A. du 16/12/2009)

Cette année encore nos pupilles ont obtenu d'excellents résultats. Les Parrains ont suivi avec beaucoup de dévouement le parcours de ces pupilles.

C / Commission des Finances

- a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, avec les commentaires habituels de chaque poste.

- a participé à la réactualisation du barème, base de calcul des allocations.

- a transmis ses comptes à la Commission Conventuelle du Contrôle des Finances de la Grande Loge de France.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 a dégagé un excédent de fonctionnement de 104 672,56 € (se reporter au rapport financier « Exécédent de l'exercice »).

Dons de 151 Loges en 2010

3	LES TRINITAIRES	456	FIDELITE NORMANDE
78	ECOSSAISE AMIS DE L'ORDRE	491	L'AURORE
155	TOLERANCE ET CORDIALITE	492	ETOILE DE LA MONTAGNE
162	ST JEAN DES ARTS DE LA REGUL.	499	DISCIPLES DE ST ANDRE D'ECOSSE
209	REVEIL MACON. - EDUC. CIVIQUE	565	VIEUX AMIS
246	TOLERANCE	577	LE BON VOULOIR
256	LA FIDELITE	586	PHILANTHROPIE UNIVERSELLE
321	LA SOLIDARITE	590	LE NIVEAU
331	QUI ? VERITE !	652	LE VERSEAU
340	LES EGAUX	672	PHILADELPHES ROGER SALENGRO
347	THEBAH	698	COTE D'AZUR
354	ACCORD PARFAIT	705	REALITE
355	ART ET TRAVAIL	727	ACACIA ECOSSAIS
358	REVEIL DU ROUERGUE	730	AMIS DE LA SAGESSE
379	GOETHE	757	DUMESNIL DE GRAMONT
410	MINERVE	758	LE TRAIT
422	ACTION ECOSSAISE	772	ERWIN DE STEINBACH
445	DENIS PAPIN	791	ESPERANCE ECOSSAISE

795	TOLERANCE ET LIBERTE	1060	AMOUR ET VERITE
803	HOSPITALIERS DE ST JEAN	1068	FRERES DU PAYS FRANC
806	DELTA DE ST CLAIR	1084	ETERNELS APPRENTIS
810	HELIOS	1099	ARCHE DU VERSEAU
830	VOUTE ETOILEE	1100	LUMIERE DE ST JEAN
833	PERDIGUIER L'AMI DU PEUPLE	1107	FRATERNITE D'AQUITAINE
842	APPRENTIS ECOSSAIS	1114	L'OUVRAGE
846	ANTONIO COEN	1123	PARACLESIS
854	HARMONIE ET PROGRES	1124	E TE MEN ANKI
871	ART ET PROGRES	1126	HUMANITE ET PROGRES
879	FRERES DE SEPTIMANIE	1128	FRATERNITE ECOSSAISE
882	AVEC	1133	LIBERTE
885	MIETERRANO	1143	L'ARCHE
887	GEORGE WASHINGTON	1152	HORUS
890	AUORE SOCIALE DU QUERCY	1153	HIEROS LOGOS
898	ARC EN CIEL	1158	UNION ET PERSERANCE
899	ST JEAN D'ALBY	1165	PIERRE BROSSOLETTE
902	DISCIPLES D'HORUS	1172	LUMIERE CENOMANE
914	COMPAGNONS DU GAY SCAVOIR	1174	FRERES DU PERIGORD QUERCY
918	PARFAITE AMITIE	1181	TEMPLIERS DE ST JEAN THEBAH
923	GUYENNE ECOSSAISE	1189	SIRIUS
924	FRATERNITE ET PROGRES	1192	LE VOILE D'ISIS
929	LUMIERE ET SAGESSE	1194	IMAGE DU MONDE
931	TRAIT D'UNION	1199	VOIE MACONNIQUE
932	AMITIE NOUVELLE	1200	ST JEAN DU LANGUEDOC
947	CHANTIER ECOSSAIS	1206	ALPHA
949	TRAVAIL ET SOLIDARITE	1207	LUMIERE D'OPALE
952	AMITIE ET TRAVAIL	1216	HERMES DU NORD
961	PHILONIOS	1231	PIERRE GASSENDI
968	EGALITE	1243	MARCHES DE LA VALLEE DU LOT
969	STELLA GYPTIS	1253	LE LIEN AUSTRAL
971	AMI DES HOMMES	1265	AMITIE ECOSSAISE
972	JEAN THEOPHILE DESAGULIERS	1271	PAROLE DONNEE
978	CONFUCIUS	1272	POINT PARFAIT
983	AIGLE DU DELTA	1277	L'EPI D'OR
997	ST JEAN DE JERUSALEM	1288	AR VREUR
1005	LE FIL D'ARIANE	1301	VEILLEURS DE L'AUBE
1008	TRAIT DE JUPITER	1302	CONNAISSANCE
1012	HUMILITE	1313	VERBUM LUX ET VITA MARC BILIS
1022	OMNES FRATRES	1319	CŒURS DES DUNES
1027	ST JEAN DES COLLINES	1323	AUORE DES BATISSEURS
1029	CŒURS FIDELES DE L'ARTOIS	1340	HORIZON FLAMBOYANT
1036	SERENITE ECOSSAISE	1347	LE BANQUET
1041	CONNAISSANCE ET PROGRES	1358	TIPHERET
1047	OPERATIFS DE ST JEAN	1378	SOUS L'ACACIA
1050	EX TENEBRIS	1381	ALLIANCE INITIATIQUE
1051	FRATERNITE PROVENCALE	1385	UTOPIA

1387 LUX LATINA
1401 ENSEMBLE
1407 ZENITH

1416 ARCHITECTES DE LA LUMIERE
1432 POUSSIÈRES D'ÉTOILES
1434 ST JEAN DE MOISSAC

D / Commission Juridique

- a fait le nécessaire auprès de la Préfecture de Paris et de la Mairie d'Orange, concernant le legs MAURIN, pour que toutes les volontés testamentaires soient respectées et que cette succession soit close. Au 31 décembre 2010 il ne restait que 3 conditions testamentaires à exécuter.

E / Commission des Relations Extérieures & Communication

- a renouvelé la journée des pupilles lors du tournoi de Roland Garros le Samedi 5 Juin 2010 « Trophée des légendes ». 15 pupilles se sont retrouvés autour de **MM. Ph. CELERIER** et **Ch. RABEFANIRAKA** pour profiter pleinement de cette journée qui a suscité beaucoup de joie aux participants. Comme de coutume un dîner a clos cette sortie.

Cette année les mamans étaient également conviées, ce qui permet aux enfants plus jeunes de pouvoir participer à cette rencontre. Cela permet également d'être au plus près des familles et de savoir ce que sont leurs attentes de notre part.

- a préparé et budgétisé le programme des sorties des pupilles pour 2010/2011.

- a proposé, afin de resserrer les liens avec les pupilles et décentraliser nos activités, de réunir, après les Journées régionales des Hospitaliers, les pupilles, parrains, délégués et hospitaliers des loges concernées par nos dossiers. Le Très Respectable Frère Grand Hospitalier, présent lors de cette proposition, trouve que c'est une très bonne idée et nous assure de sa collaboration.

- a fait paraître des articles dans le Journal de la Grande Loge de France (sortie Disneyland,...).

- est intervenue lors de la réunion des Hospitaliers de la Région Méditerranée, de l'Ile de France/Outre - Mer et Orientés éloignés - des Congrès du Nord, du Sud - Ouest.

- a convié quelques pupilles à l'arbre de Noël de la fraternité organisé par le Congrès de Paris Ile de France. En raison de l'invitation tardive seuls des pupilles de la région parisienne ont pu participer à cette soirée. **Le Président** et **M. J. M. BODART** ont accueilli les pupilles et les mamans. Ce fût une excellente soirée comme en témoignent les courriers reçus ainsi que les photos.

G / Commission Histoire et Archives

- recherche et regroupe toutes les archives se rapportant à l'Orphelinat Maçonnique à la Grande Loge de France, au Grand Orient de France. De même que les archives russes.

F / Commission 150^{ème} Anniversaire

- prépare l'organisation du 150^{ème} anniversaire de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT

MACONNIQUE qui aura lieu en 2012.

- fait le recensement des anciens pupilles et parrains.

IV - RENOUELEMENT DU TIERS DES MEMBRES

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2011 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants

MM : DECOUVELAERE Philippe - DEGREMONT Yvan - JEAN Philippe NOTTON Pierre - ROQUES Alain.

*
* *

FAITS MARQUANTS en 2010

Juin 2010

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration nomment **M. Maurice COMBES** Membre d'Honneur en remerciement pour les nombreuses années qu'il a passé avec dévouement au service de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE.

Une médaille d'honneur lui sera remise le lundi 28 Juin 2010 lors d'une Tenue de sa Respectable Loge, « LES FRERES DE LA COLLINE » orient de Marignane, au cours de laquelle la médaille d'argent de la Grande Loge de France lui sera également décernée.

MM. P. LECLERC et A. ROQUES sont mandatés pour participer à cette cérémonie.

Octobre 2010

Le **Président** de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE et l'ensemble du Conseil d'Administration reçoivent le Très Respectable Frère Grand Hospitalier Jean-Louis JOUSSELME accompagné Très Respectable Frère Grand Trésorier Claude FERRY.

Décembre 2010

Le Président de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE accompagné de **MM. Ph. DECOUVELAERE et Yvan DEGREMONT** ont été invités à participer au Conseil d'Administration de l'Entraide Fraternelle du 16 décembre 2010.

* *
*

Pour conclure ce rapport moral, nous reproduisons quelques extraits de correspondance reçue.

De la part des Parrains :

Dossier 446 - R.:L.: «TRADITION ET PROGRES » - Orient de Marseille :

« ...Continuez à œuvrer avec cet état d'esprit que je vous connais et qui sait peut-être que je pourrai un jour venir me joindre à vous pour concrétiser notre parcours Fraternel et Amical..... »

Le Parrain

Dossier 549 - R.:L.: «DELTA DE ST CLAIR » - Orient de E :

«...Je sais que l'Association Solidarité- Jeunesse en fera bon usage car j'ai vu mon petit Raphaël revenir de Disneyland des étoiles plein les yeux.....»

Le Parrain

Dossier 572 - R.:L.: «ST JEAN D'OCCITANIE » - Orient de Toulouse :

« ...Je veux vous faire part du soutien que ce courrier procure à Emilie et à sa maman. Avec l'allocation décès de l'Entraide Fraternelle, ce sont les deux courriers « positifs » qu'elles aient qu'elles aient reçu depuis le décès de Jean-Jacques. Je suis heureux que ces courriers émanent de nos institutions fraternelles. Je vous prie d'accepter mes remerciements pour l'écoute et l'aide que vous nous apportez. »

Le Parrain

De la part des Pupilles :

Dossier 248 - R.:L.: « L'ACACIA » - Orient de Nanterre :

« Je souhaite vous remercier pour le soutien.que vous m'avez apporté durant toute mon enfance. Des souvenirs de voyages, sorties, restent et resteront gravés dans ma mémoire....Ces moments ont participé à ma construction, me permettant parfois de trouver des « images référentes » lors de mon enfance parfois compliquée. J'ai pu ressentir la présence de mon père que je n'ai jamais connu, par votre soutien et la symbolisation que vous représentez pour moi. Même si l'absence d'un père ne se remplace pas, je souhaite avec mes mots vous remercier de ce que vous avez fait pour moi. Votre action, aussi noble soit-elle, se doit à mon sens de se poursuivre avec autant d'enfants que vous le pouvez. Un soutien, quel qu'il soit, est une main tendue pour avancer dans sa propre humanité, ainsi que dans son altérité. Un petit pécule de temps en temps, une présence à d'autres moments sont pour moi des symboles de mon père que vous m'avez transmis. C'est par ces mots que je vous dis MERCI. Je vous souhaite une bonne continuation pour vous et votre action.... »

Florian

Dossier 444 - R.:L.: « LA DEMOCRATE LOCHOISE » - Orient de Loches :

« J'aimerais vous remercier du fond du cœur pour l'aide et le soutien que vous m'apportez. C'est grâce à vous que je suis parvenue à réaliser mes rêves et notamment à poursuivre mes études aux Etats-Unis depuis l'année dernière....Tout ceci n'aurait sûrement pas été possible sans vous et c'est pourquoi j'aimerais vous témoigner de ma profonde gratitude. Grâce à vous, je suis heureuse et fière de ce que j'ai réussi à accomplir. ... »

Fanny

De la part des Mères :

Dossier 528 - R.:L.: « PAIX ET FRATERNITE » - Orient de Paris :

« ...Je vous remercie du fond du cœur pour ce geste, manifestation d'une solidarité bien réelle. »

Mère de 1 pupille

Dossier 533 - R.:L.: « ACTION ECOSSAISE » - Orient de Toulon :

« ...Votre générosité renouvelée en ces temps si difficiles pour nombre de familles souligne, s'il en était besoin, le bien fondé et la valeur de Solidarité – Jeunesse. Au seuil de cette nouvelle année, je veux rendre hommage à votre engagement et à votre fidélité envers notre famille. C'est cette fraternité là qui nous réchauffe, c'est ce soutien financier et affectueux qui nous accompagne..... »

Mère de 3 pupilles

Dossier 558 - R.:L.: « AMIS DE LA RAISON » - Orient de Toulouse :

« ...C'est tellement rassurant de vous savoir à nos côtés, surtout vu l'époque difficile dans laquelle nous vivons. C'est avec beaucoup de reconnaissance que je vous remercie. Je tiens à saluer tout le travail et l'accompagnement de votre association..... »

Mère de 3 pupilles

Dossier 568 - R.:L.: « ACTION ECOSSAISE » - Orient de Toulon :

« ...Je viens de recevoir votre courrier qui m'a profondément touché et je vous en remercie. Votre soutien m'a donné l'impression de sortir de ma solitude que je ressens ... »

Mère de 1 pupille

Dossier 572 - R.:L.: « ST JEAN D'OCCITANIE » - Orient de Toulouse :

« ...Je vous prie d'accepter mes remerciements pour l'allocation attribuée à ma fille...Cette aide nous apporte particulièrement un grand réconfort et beaucoup plus de sérénité pour cette nouvelle année.....»

Mère de 1 pupille

*

* *

Nous vous avons présenté le travail fait en commun par les Administrateurs. Le Conseil d'Administration a œuvré dans la sérénité et l'amour pour le plus grand bien de ceux dont l'Association a la charge.

Nous espérons que l'Assemblée Générale voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010.

Le Secrétaire Général
Philippe DECOUVELAERE

Le Président
Philippe CELERIER

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 20 Avril 2011.

R A P P O R T F I N A N C I E R

P O U R L ' E X E R C I C E 2 0 1 0

Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2010.

Ce rapport comprend trois parties :

I - Examen des comptes de l'exercice 2010 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement.

II - Révision du budget prévisionnel pour l'année 2011 approuvé par l'Assemblée Générale du 17 Juin 2010 et présentation du budget prévisionnel pour l'année 2012.

III - Rapport du Commissaire aux Comptes.

*

* *

I - EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2010 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

- 1) Le Bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
- 2) Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
- 3) L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 Décembre 2010 présente un total de bilan de 1 724 937,98 € et un total du compte de fonctionnement de 421 019,82 € dégageant un excédent de fonctionnement de 104 672,56 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'Association;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SOLIDARITE JEUNESSE - Orphelinat Maçonnique
Exercice clos le 31/12/2010

SYNTHESE BILAN 2010 - ACTIF

Bilan Actif Synthétique 2010	BRUT	Amortiss & Provisions	Net au 31/12/10 (A)	Net au 31/12/09 (B)	Variation (C=A-B)	Variations en %
ACTIF IMMOBILISE						
Immobil. incorporelles						
Concessions,brevets	9 503,51 €	9 102,71 €	400,80 €	0,00 €	400,80 €	
Sous total / immos corporelles	9 503,51 €	9 102,71 €	400,80 €	0,00 €	400,80 €	
			0,00 €			
Immobil. corporelles						
Terrains	60 979,61 €		60 979,61 €	60 979,61 €	0,00 €	0,00%
Constructions	242 263,41 €	151 955,40 €	90 308,01 €	98 153,97 €	- 7 845,96 €	- 7,99%
Autres immos corporelles	33 163,97 €	11 133,37 €	22 030,60 €	24 868,62 €	- 2 838,02 €	- 11,41%
Sous total / immos corporelles	336 406,99 €	163 088,77 €	173 318,22 €	184 002,20 €	- 10 683,98 €	- 5,81%
Immobil. financières						
Autres titres immobilisés	100 788,83 €		100 788,83 €	100 756,98 €	31,85 €	0,03%
Autres immobilisations financ	280,80 €		280,80 €	280,80 €	0,00 €	
Sous total / Immos financières	101 069,63 €		101 069,63 €	101 037,78 €	31,85 €	0,03%
ACTIF IMMOBILISE TOTAL	446 980,13 €	172 191,48 €	274 788,65 €	285 039,98 €	- 10 251,33 €	- 3,60%
ACTIF CIRCULANT						
Autres créances	46 303,50 €		46 303,50 €	383 709,10 €	- 337 405,60 €	- 87,93%
Valeurs mobilières de placem.	1 247 301,69 €		1 247 301,69 €	1 137 912,89 €	109 388,80 €	9,61%
Disponibilités	155 335,19 €		155 335,19 €	9 401,51 €	145 933,68 €	1552,24%
Charges constatées d'avance	1 208,95 €		1 208,95 €	1 118,95 €	90,00 €	8,04%
ACTIF CIRCULANT TOTAL	1 450 149,33 €		1 450 149,33 €	1 532 142,45 €	- 81 993,12 €	- 5,35%
TOTAL BILAN ACTIF	1 897 129,46 €	172 191,48 €	1 724 937,98 €	1 817 182,43 €	- 92 244,45 €	- 5,08%

SYNTHESE BILAN 2010 - PASSIF

Bilan passif synthétique 2010			Net au 31/12/10 (D)	Net au 31/12/09 (E)	Variation (F=D-E)	Variations en %
FONDS PROPRES						
Fonds associatifs			1 077 320,79 €	1 012 237,39 €	65 083,40 €	6,43%
Autres réserves			467 045,72 €	467 045,72 €	0,00 €	0,00%
Excédent de fonctionnement de l'exercice			104 672,56 €	65 083,40 €	39 589,16 €	60,83%
Sous total / Fonds propres			1 649 039,07 €	1 544 366,51 €	104 672,56 €	6,78%
FONDS DEDIES						
Emprunts et dettes auprès des établmts de crédits				2 255,93 €		
DETTES						
Dettes fiscales et sociales			6 159,46 €	5 052,00 €	1 107,46 €	21,92%
Autres dettes			69 739,45 €	75 009,49 €	- 5 270,04 €	- 7,03%
Produits constatés d'avance			0,00 €	190 498,50 €	- 190 498,50 €	- 100,00%
Sous total / Dettes			75 898,91 €	272 815,92 €	- 196 917,01 €	- 72,18%
TOTAL BILAN PASSIF			1 724 937,98 €	1 817 182,43 €	- 92 244,45 €	- 5,08%

BILAN ACTIF DETAILLE

BILAN Actif Détaillé 2010	BRUT	Amort./ Provisions	Net au 31/12/10 (A)	Net au 31/12/09 (B)	Variations (C=A-B)	Variations en %
ACTIF IMMOBILISE						
Immobil. incorporelles						
Licences/logiciels	9 503,51 €	0,00 €	9 503,51 €	8 944,98 €		
Amortissements Logiciels		9 102,71 €	- 9 102,71 €	- 8 944,98 €		
<u>Sous total / Concessions,brevets</u>	<u>9 503,51 €</u>	<u>9 102,71 €</u>	<u>400,80 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>400,80 €</u>	
Immobil. corporelles						
Terrains	<u>60 979,61 €</u>		<u>60 979,61 €</u>	<u>60 979,61 €</u>		
Constructions	235 381,28 €		235 381,28 €	235 381,28 €		
Agencements / constructions	6 882,13 €		6 882,13 €	6 882,13 €		
Amort. / Constructions		145 073,27 €	145 073,27 €	- 137 227,31 €		
Amort. / Agencts constructions		6 882,13 €	- 6 882,13 €	- 6 882,13 €		
<u>Sous total / Constructions</u>	<u>242 263,41 €</u>	<u>151 955,40 €</u>	<u>90 308,01 €</u>	<u>98 153,97 €</u>	<u>- 7 845,96 €</u>	<u>- 7,99%</u>
Agencements divers	17 047,48 €		17 047,48 €	17 047,48 €		
Mat. Bureau et informatique	6 856,68 €		6 856,68 €	6 167,70 €		
Mobilier	9 259,81 €		9 259,81 €	9 259,81 €		
Amort. Agencts divers		3 691,20 €	- 3 691,20 €	- 1 986,45 €		
Amort. Mat. Bureau et informat.		3 832,09 €	- 3 832,09 €	- 2 951,68 €		
Amort. Mobilier		3 610,08 €	- 3 610,08 €	- 2 668,24 €		
<u>Sous total/ Autres immos corporelles</u>	<u>33 163,97 €</u>	<u>11 133,37 €</u>	<u>22 030,60 €</u>	<u>24 868,62 €</u>	<u>- 2 838,02 €</u>	<u>- 11,41%</u>
Immobil. financières						
Prêt Obligataire (4% OAT)	99 999,83 €		99 999,83 €	99 999,83 €		
Intérêts courus à recevoir / obligations	789,00 €		789,00 €	757,15 €		
Avance / Cpte Co-propriété	280,80 €		280,80 €	280,80 €		
<u>Sous total Immos financières</u>	<u>101 069,63 €</u>		<u>101 069,63 €</u>	<u>101 037,78 €</u>	<u>31,85 €</u>	<u>0,03%</u>
ACTIF IMMOBILISE TOTAL	<u>446 980,13 €</u>	<u>172 191,48 €</u>	<u>274 788,65 €</u>	<u>285 039,98 €</u>	<u>- 10 251,33 €</u>	<u>- 3,60%</u>
ACTIF CIRCULANT						
Autres créances						
GL - Solde / cotisations	46 303,50 €		46 303,50 €	383 709,10 €		
<u>Sous total / Autres créances</u>	<u>46 303,50 €</u>		<u>46 303,50 €</u>	<u>383 709,10 €</u>	<u>-337 405,60 €</u>	<u>- 87,93%</u>
Valeurs mobilières de placement						
Livret Bleu Associatif Crédit Mutuel	75 932,56 €		75 932,56 €	55 291,63 €		
Compte à terme CM Tonic Association	251 627,64 €		251 627,64 €	0,00 €		
OPCVM ECOFI CRED COOP	250 900,50 €		250 900,50 €			
SICAV Tresor CIC				523 236,71 €		
Bon Capital Assoc.CM	616 940,90 €		616 940,90 €	508 707,19 €		
Parts Sociales Credit Coop	152,50 €		152,50 €	50 015,00 €		
Parts sociales Créédit Mutuel	50 678,00 €		50 678,00 €			
Intérêts courus s/valeurs mobilière	1 069,59 €		1 069,59 €	662,36 €		
<u>Sous total / V. Mob . Placement</u>	<u>1 247 301,69 €</u>		<u>1 247 301,69 €</u>	<u>1 137 912,89 €</u>	<u>109 388,80 €</u>	<u>9,61%</u>
Disponibilités						
Chèques à encaisser	4 944,00 €		4 944,00 €	6 064,80 €		
CIC Compte Courant	0,00 €		0,00 €	2 159,89 €		
Crédit Mutuel	140 118,97 €		140 118,97 €			
Credit Coopératif	8 853,81 €		8 853,81 €			
Chèques Postaux	840,14 €		840,14 €	844,14 €		
Caisse	578,27 €		578,27 €	332,68 €		
<u>Sous total / Disponibilités</u>	<u>155 335,19 €</u>		<u>155 335,19 €</u>	<u>9 401,51 €</u>	<u>145 933,68 €</u>	<u>1552,24%</u>
Charges constatées d'avance	<u>1 208,95 €</u>		<u>1 208,95 €</u>	<u>1 118,95 €</u>	<u>90,00 €</u>	<u>8,04%</u>
ACTIF CIRCULANT TOTAL	1 450 149,33 €		1 450 149,33 €	1 532 142,45 €	- 81 993,12 €	14,82 €
TOTAL ACTIF	1 897 129,46 €	172 191,48 €	1 724 937,98 €	1 817 182,43 €	- 92 244,45 €	- 5,08%

BILAN PASSIF DETAILLE

BILAN Passif détaillé 2010		Net au 31/12/10 (D)	Net au 31/12/09 (E)	Variation (F=D-E)	Variations en %
FONDS PROPRES					
Fonds de dotation		1 062 464,06 €	999 224,66 €		
Affectation statutaire		14 856,73 €	13 012,73 €		
Réserve		467 045,72 €	467 045,72 €		
Excédent de fonctionnement de l'exercice		104 672,56 €	65 083,40 €		
<u>Sous total / Fonds propres</u>		<u>1 649 039,07 €</u>	<u>1 544 366,51 €</u>	<u>104 672,56 €</u>	<u>6,78%</u>
DETTES					
Crédit Mutuel			<u>2 255,93 €</u>	<u>- 2 255,93 €</u>	
Caisses (URSSAF, Assedic, Retraite)		5 015,00 €	3 845,00 €		
Etat - Impôt du...		1 144,46 €	1 207,00 €		
<u>Sous total / Dettes sociales et fiscales</u>		<u>6 159,46 €</u>	<u>5 052,00 €</u>	<u>1 107,46 €</u>	<u>21,92%</u>
Charges à payer		3 518,20 €	8 788,24 €		
Sépulture legs Maurin		6 000,00 €	6 000,00 €		
Dettes diverses		5 433,25 €	5 433,25 €		
Compte transitoire / Legs Maurin		54 788,00 €	54 788,00 €		
<u>Sous total / Autres dettes</u>		<u>69 739,45 €</u>	<u>75 009,49 €</u>	<u>- 5 270,04 €</u>	<u>- 7,03%</u>
Cotisations / 1e semestre 2009 (d'avance)		0,00 €	190 498,50 €		
<u>Sous total / Produits d'avance</u>		<u>0,00 €</u>	<u>190 498,50 €</u>	<u>- 190 498,50 €</u>	<u>- 100,00%</u>
<u>Sous total / Dettes</u>		<u>75 898,91 €</u>	<u>272 815,92 €</u>	<u>- 196 917,01 €</u>	<u>- 72,18%</u>
TOTAL PASSIF		1 724 937,98 €	1 817 182,43 €	- 92 244,45 €	- 5,08%

Exercice clos le 31/12/2010

COMPTE DE RESULTAT 2010

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE 2010		du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09	Variations	Variations en %
		(A)	(B)	(A) - (B) = (C)	
REFERENCEMENT					
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
	Dons	24 635,39 €	22 256,17 €	2 379,22 €	10,7%
	Reprises et Transferts	298,18 €	0,00 €	298,18 €	0,0%
	Cotisations reçues	396 086,25 €	385 158,60 €	10 927,65 €	2,8%
(A)	<i>Sous total / Produits d'exploitation</i>	<u>421 019,82 €</u>	<u>407 414,77 €</u>	<u>13 605,05 €</u>	<u>3,3%</u>
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
	Charges externes	28 310,26 €	40 283,67 €	- 11 973,41 €	- 29,7%
	Impôts et taxes	1 452,00 €	1 327,00 €	125,00 €	9,4%
	Salaires et traitements	23 822,95 €	20 993,19 €	2 829,76 €	13,5%
	Charges sociales	9 620,83 €	8 451,17 €	1 169,66 €	13,8%
	Amortissements et provisions	11 530,69 €	10 731,14 €	799,55 €	7,5%
	Allocations et aides	336 746,50 €	278 578,75 €	58 167,75 €	20,9%
(B)	<i>Sous total / Charges d'exploitation</i>	<u>411 483,23 €</u>	<u>360 364,92 €</u>	<u>51 118,31 €</u>	<u>14,2%</u>
(A) - (B) = (C)	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>9 536,59 €</u>	<u>47 049,85 €</u>	<u>- 37 513,26 €</u>	<u>- 79,7%</u>
	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
	Intérêts + plus values sur session	96 280,43 €	18 652,67 €	77 627,76 €	416,2%
(D)	<i>Sous total / Produits financiers</i>	<u>96 280,43 €</u>	<u>18 652,67 €</u>	<u>77 627,76 €</u>	<u>416,2%</u>
	<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
	Intérêts et charges assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
(E)	<i>Sous total / Charges financières</i>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>NS</u>
(D) - (E) = (F)	<u>RESULTAT FINANCIER</u>	<u>96 280,43 €</u>	<u>18 652,67 €</u>	<u>77 627,76 €</u>	<u>416,2%</u>
(C) + (F) = (G)	<u>RESULTAT COURANT</u>	<u>105 817,02 €</u>	<u>65 702,52 €</u>	<u>40 114,50 €</u>	<u>61,1%</u>
	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
	Reprises d'excédents	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
(H)	<i>Sous total / Produits exceptionnels</i>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>NS</u>
	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				
	Ch except.° sur opérations de gestion	0,00 €	- 587,88 €	587,88 €	- 100,0%
(I)	<i>Sous total / Charges exceptionnelles</i>	<u>0,00 €</u>	<u>- 587,88 €</u>	<u>587,88 €</u>	<u>- 100,0%</u>
(H) - (I) = (J)	<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	<u>0,00 €</u>	<u>587,88 €</u>	<u>- 587,88 €</u>	<u>- 100,0%</u>
(K)	Impôts sur les produits financiers	1 144,46 €	1 207,00 €	- 62,54 €	- 5,2%
(G) + (J) - (K) = (L)	<u>EXCEDENT OU PERTE</u>	<u>104 672,56 €</u>	<u>65 083,40 €</u>	<u>39 589,16 €</u>	<u>60,8%</u>

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DETAILLE (page 1)	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09	Variations	Variations en %
	(A)	(B)	(A) - (B) = (C)	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
DONS LOGES / OBEDIENCES	16 279,96 €	14 285,17 €	1 994,79 €	14,0%
DONS INDIVIDUELS	8 355,43 €	7 911,00 €	444,43 €	5,6%
DONS INDIVIDUELS	0,00 €	60,00 €	-60,00 €	-100,0%
LEGS		0,00 €	0,00 €	0,0%
<i>Sous total / Autres produits</i>	<u>24 635,39 €</u>	<u>22 256,17 €</u>	<u>2 379,22 €</u>	<u>10,7%</u>
TRANSFERT DE CHARGES	298,18 €	0,00 €	298,18 €	NS
<i>Sous total / Reprises et transferts</i>	<u>298,18 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>298,18 €</u>	<u>NS</u>
COTISATIONS G.L.	396 086,25 €	385 158,60 €	10 927,65 €	2,8%
<i>Sous total / Cotisations reçues</i>	<u>396 086,25 €</u>	<u>385 158,60 €</u>	<u>10 927,65 €</u>	<u>2,8%</u>
<i>Sous total / Produits d'exploitation</i>	<u>421 019,82 €</u>	<u>407 414,77 €</u>	<u>13 605,05 €</u>	<u>3,3%</u>
EDF/GDF	871,94 €	1 226,37 €	- 354,43 €	- 28,9%
ACHATS FOURNIT.PDTS ENTR	311,14 €	3,38 €	307,76 €	9105,3%
FOURNIT.DE BUREAU	2 073,23 €	2 057,93 €	15,30 €	0,7%
<i>Sous total / Autres achats non stockés</i>	<u>3 256,31 €</u>	<u>3 287,68 €</u>	<u>- 31,37 €</u>	<u>- 1,0%</u>
CHARGES de copropriété	1 985,63 €	2 953,46 €	- 967,83 €	- 32,8%
ENTRET IMMOBILIER&COPROPR	153,15 €	1 836,74 €	- 1 683,59 €	- 91,7%
NETTOYAGE LOCAL	1 824,30 €	1 490,50 €	333,80 €	22,4%
ELM LEBLANC PRODIRECT	170,95 €	165,89 €	5,06 €	3,1%
ASSURANCES	1 797,48 €	1 709,34 €	88,14 €	5,2%
DOCUMENTATION	0,00 €	80,75 €	- 80,75 €	- 100,0%
HONORAIRES	6 578,00 €	5 692,64 €	885,36 €	15,6%
FRAIS D'ASSEMBLEE	-1 600,00 €	2 709,95 €	- 4 309,95 €	- 159,0%
PUBLICATIONS	1 519,40 €	2 979,24 €	- 1 459,84 €	- 49,0%
RELATIONS PUBLIQUES	132,50 €	10,00 €	122,50 €	1225,0%
ACTIONS SOCIALES (sorties pupilles)	3 851,70 €	7 105,30 €	- 3 253,60 €	- 45,8%
FRAIS DEPLACEMENTS	1 833,50 €	2 169,80 €	- 336,30 €	- 15,5%
FRAIS DE MISSION	0,00 €	714,80 €	- 714,80 €	- 100,0%
FRAIS DE RECEPTION	3 450,90 €	3 548,30 €	- 97,40 €	- 2,7%
FRAIS DE TIMBRES	1 544,88 €	1 681,35 €	- 136,47 €	- 8,1%
WANADOO INTERNET+ANTIVIRU	1 394,79 €	1 801,49 €	- 406,70 €	- 22,6%
FRAIS BANCAIRES & PLACEMT	416,75 €	346,44 €	70,31 €	20,3%
<i>Sous total / Charges externes</i>	<u>25 053,93 €</u>	<u>36 995,99 €</u>	<u>- 11 942,06 €</u>	<u>- 32,3%</u>

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DETAILLE (page 2)	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09	Variations	Variations en %
	(A)	(B)	(A) - (B) = (C)	
T.FORM.PROF.CONTINUE	175,00 €	154,00 €	21,00 €	<u>13,6%</u>
TAXES FONCIERES	658,00 €	606,00 €	52,00 €	<u>8,6%</u>
TAXE D'HABITATION	619,00 €	567,00 €	52,00 €	<u>9,2%</u>
<i>Sous total / Impôts et taxes</i>	<u>1 452,00 €</u>	<u>1 327,00 €</u>	<u>125,00 €</u>	<u>9,4%</u>
SALAIRES APPOINT.COMMIS.	23 822,95 €	20 993,19 €	2 829,76 €	13,5%
<i>Sous total / Salaires et traitements</i>	<u>23 822,95 €</u>	<u>20 993,19 €</u>	<u>2 829,76 €</u>	<u>13,5%</u>
CHARGES PATRONALES / SALAIRES	9 620,83 €	8 451,17 €	1 169,66 €	13,8%
<i>Sous total / Charges sociales</i>	<u>9 620,83 €</u>	<u>8 451,17 €</u>	<u>1 169,66 €</u>	<u>13,8%</u>
DOTAT.AMORT.D'EXPLOITAT.	11 530,69 €	10 731,14 €	799,55 €	7,5%
<i>Sous total / Amortissements et provisions</i>	<u>11 530,69 €</u>	<u>10 731,14 €</u>	<u>799,55 €</u>	<u>7,5%</u>
ALLOCAT. ANNUELLES	270 737,00 €	253 369,50 €	17 367,50 €	6,9%
AJUSTEMENTS / ALLOCATIONS	0,00 €	-29 886,25 €	29 886,25 €	100,0%
ALLOCATIONS EXCEPT 3° CYCLE	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	NS
PRIMES VACANCES	38 410,00 €	38 000,00 €	410,00 €	1,1%
PRIX ENCOURAGEMENT	5 300,00 €	5 630,00 €	- 330,00 €	- 5,9%
AIDES EXCEPTIONNELLES	4 299,50 €	11 465,50 €	- 7 166,00 €	- 62,5%
<i>Sous total / Autres charges</i>	<u>336 746,50 €</u>	<u>278 578,75 €</u>	<u>58 167,75 €</u>	<u>20,9%</u>
<i>Sous total / Charges d'exploitation</i>	<u>411 483,21 €</u>	<u>360 364,92 €</u>	<u>51 118,29 €</u>	<u>14,2%</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>9 536,61 €</u>	<u>47 049,85 €</u>	<u>- 37 513,24 €</u>	<u>- 79,7%</u>
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS	15 753,06 €	18 652,67 €	- 2 899,61 €	- 15,5%
PLUS VALUE S/CESSION PLAC	80 527,37 €		80 527,37 €	NS
<i>Sous total / Produits financiers</i>	<u>96 280,43 €</u>	<u>18 652,67 €</u>	<u>77 627,76 €</u>	<u>416,2%</u>
CHARGES FINANCIERES				
FRAIS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS
<i>Sous total / Charges financières</i>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	NS
RESULTAT FINANCIER	<u>96 280,43 €</u>	<u>18 652,67 €</u>	<u>77 627,76 €</u>	<u>416,2%</u>
RESULTAT COURANT	<u>105 817,04 €</u>	<u>65 702,52 €</u>	<u>40 114,52 €</u>	<u>61,1%</u>

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DETAILLE (page 3)	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09	Variations	Variations en %
	(A)	(B)	(A) - (B) = (C)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
REPRISES D'EXCEDENTS		0,00 €	0,00 €	
<i>Sous total / Produits exceptionnels</i>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ALLOCATIONS EXCEPTIONNELLES	0,00 €	- 587,88 €	587,88 €	- 100%
<i>Sous total / Charges exceptionnelles</i>	<u>0,00 €</u>	<u>- 587,88 €</u>	<u>587,88 €</u>	<u>- 100%</u>
<i>Résultat exceptionnel</i>	<u>0,00 €</u>	<u>587,88 €</u>	<u>- 587,88 €</u>	<u>- 100%</u>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	1 144,46 €	1 207,00 €	-62,54 €	- 5%
EXCEDENT OU PERTE	<u>104 672,58 €</u>	<u>65 083,40 €</u>	<u>39 589,18 €</u>	<u>61%</u>

**COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS
AU 31 DECEMBRE 2010 et 2009**

BILAN - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1° LOCAUX

Local à usage de bureaux acquis en Juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 979 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions (totalement amortis)	<u>6 882 €</u>
<u>Soit une valeur brute globale</u>	<u>de 303 242 €</u>

Moins :

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements <151 955 €>

Valeur nette des constructions 151 287 €

Le Conseil d'Administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- Le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95 m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des Commissions, et une pièce pour les archives.
- Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 17 047 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 3 691 €.

2° MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU

Les matériels de bureautique ont été en partie renouvelés suite à la restructuration des bureaux (photocopieur, imprimante et vidéo projecteur) ; la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 857 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 3 832 €.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 259 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 3 610 €.

3° PORTEFEUILLE

Il se compose d'obligations « Emprunt d'Etat 4% » souscrites en février 2004, à échéance Octobre 2013, pour 100 000 €.

L'intérêt couru au 31/12/2010 est provisionné pour 789 €.

4° PROVISION POUR FONDS DE ROULEMENT CONCERNANT L'IMMEUBLE CONTENANT LES BUREAUX

280 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre la loi SRU pour 280 €.

ACTIF CIRCULANT - VALEURS REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

➤ Des valeurs mobilières :

détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* parts sociales « Crédit Mutuel »	50 830,50 €
* un Livret Bleu Association (intérêts inclus) :	75 932,56 €
* 10 Bons de Caisse à échéance mensuelle d'une valeur totale de (l'échéance mensuelle est tacitement reconductible)	616 940,90 €
* intérêts courus au 31/12/2010 sur les bons de caisse :	1 069,59 €
* la cession des SICAV de trésorerie ayant une valeur historique de 523 236,71 € a permis de constater une plus value de 79 864,36 €)	
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900,50 €
* C.A.T. TONIC CROISSANCE 8 ans	251 627,64 €
<u>Montant total des valeurs Mobilières</u>	<u>1 247 301,69 €</u>

➤ Créances :

- Créance sur la Grande Loge de France : (cotisations dues par la GLDF à la date du 31 Décembre 2010)	46 303,00 €
- Charges de l'exercice 2011 comptabilisées d'avance en 2010	1 208,00 €

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION

Ce fonds associatif s'élève à 1 062 464,06 €, correspondant à 2 années de fonctionnement.

La réserve s'élève à 467 045,72 €.

AFFECTATION STATUTAIRE

Ce poste de réserve est à doter des 10% du résultat financier net de l'exercice.

Nous proposons de le doter de 9 513,60 €, correspondant à 10% du résultat financier net, impôt déduit.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes sociales et fiscales pour un montant de 6 159 €
Elles comprennent les charges sur les salaires du 4^{ème} trimestre 2010, ainsi que l'impôt dû sur les produits financiers.
- Des allocations et diverses sommes à payer pour un total de 69 739 €.
- Ce solde comprend :
 - Une dette envers les bénéficiaires d'un legs reçu au cours d'un des précédents exercices pour un total de 54 788 €(legs Maurin).
Cette somme a fait l'objet d'un placement sous forme de Bons de Caisse en 2007 à titre conservatoire, en attendant son versement aux bénéficiaires.
 - Une provision estimative de 6 000 € pour frais d'incinération à notre charge liée au legs mentionné ci-dessus.

COMPTE DE RESULTAT

DONS

Les dons des Loges à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sont en augmentation de 1 994,78 €, soit près de 14 % par rapport à ceux de l'année 2009.

Les dons individuels sont également en augmentation de 384 €, soit de 4,80 % par rapport à ceux de l'année 2009.

PRODUITS FINANCIERS

- L'emprunt Obligataire d'Etat dont il est fait mention au chapitre « Immobilisations » en rubrique « Portefeuille » ci-dessus est rémunéré au taux de 4 % ; ce qui a généré des intérêts annuels de 4 037 €.

Ces revenus sont soumis à l'impôt au taux réduit de 10 %.

- Les comptes sur Livret :

Ils sont rémunérés au taux de 1,47 % (taux moyen) nets d'impôts en ce qui concerne le Livret Bleu et au taux de 1,29 % (taux moyen sur la période rémunérée) pour le livret Orange, et de 1,30 % pour le compte à terme TONIC CROISSANCE 8 ans.

Les revenus du C.A.T et du Livret Orange sont soumis à l'impôt au taux de 24 %, tout comme les 663,01 d'intérêts financiers générés par les parts sociales détenues.

Les dix Bons Capital Association sont répartis comme suit :

- un de 59 046,15 €
 - un de 108 081,32 €
 - 3 de 116 515,76 € chacun
 - et enfin 5 de 20 053,23 € chacun
- rémunérés au taux actuel de 1,65 % (avant déduction de la retenue à la source).

Par conséquent, voici la décomposition du résultat financier (compte tenu de l'impôt sur les bénéfices y afférent) :

Intérêts s/ les obligations du trésor	+	4 037,05 €
Intérêts s/ le Livret Bleu Association	+	963,26 €
Intérêts s/ le Livret Orange	+	484,17 €
Intérêts s/ le C.A.T.TONIC CROISSANCE	+	1 939,28 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Capital Association	+	8 329,30 €
 (plus) :		
Revenus des parts sociales Crédit Mutuel	+	663,01 €
Plus value s/cession Sicav TRESOR CIC	+	79 864,36 €
 (moins) :		
<i>Impôt sur les revenus financiers</i>	-	<u>1 144,46 €</u>
 Soit un résultat financier net :	 +	 <u>95 135,97 €</u>

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2009 et 2010 :

	2010	2009
▪ Charges externes	25 911,00	34 505,00
▪ Salaires & Charges	33 444,00	29 444,00
▪ Dotations aux amortissements	11 531,00	10 731,00
	70 886,00	74 680,00
▪ Actions sociales & culturelles	3 851,00	7 105,00
▪ Versement aux pupilles	336 746,00	278 579,00
TOTAUX	411 483,00	360 364,00

EXCEDENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 104 672,56 € contre 65 083,40 € l'année précédente.

L'excédent 2010 provient pour la plus grande part de la plus value de 79 864,36 € réalisée lors de la cession des Sicav.

Nous vous proposons d'affecter l'excédent global de 104 672,56 € comme suit :

- 9 513,56 € à la réserve statutaire
- le solde, soit 95 159 € au fonds de dotation.

II - BUDGETS PREVISIONNELS

Votre Conseil vous propose de voter comme suit le budget 2011 :

BUDGET PREVISIONNEL 2011 rectifié			
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations: 28 600 cot. à 13,50 €	386 100,00 €	Pupilles en adoption « Totale »	
Dons individuels et Collectifs	24 000,00 €	Allocations trimestrielles	264 000,00 €
Produits Financiers	15 000,00 €	Complément exceptionnel pour études supérieures	18 000,00 €
Prélèvements s/réserves antérieures	36 700,00 €	Pupilles en adoption « Totale » et « Morale »	
		Aides exceptionnelles	14 000,00 €
		Primes de vacances	40 000,00 €
		Prix d'encouragement	5 300,00 €
		Actions sociales & culturelles	20 000,00 €
		Frais Généraux	100 500,00 €
TOTAUX	<u>461 800,00 €</u>	TOTAUX	<u>461 800,00 €</u>

BUDGET PREVISIONNEL 2012			
<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations : 29 000 cot. à 13,50 €	391 500,00 €	Pupilles en adoption « Totale »	
Dons individuels et Collectifs	24 000,00 €	Allocation trimestrielles	268 000,00 €
Produits Financiers	15 000,00 €	Complément exceptionnel pour études supérieures	18 000,00 €
Prélèvements s/réserves antérieures	24 800,00 €	Pupilles en adoption « Totale » et « Morale »	
		Aides exceptionnelles	15 000,00 €
		Primes de vacances	40 000,00 €
		Prix d'encouragement	5 500,00 €
		Actions sociales & culturelles	20 000,00 €
		Frais généraux	73 800,00 €
		150 ^{ème} anniversaire SJ/OM	15 000,00 €
TOTAUX	<u>455 300,00 €</u>	TOTAUX	<u>455 300,00 €</u>

**DETAIL DES FRAIS GENERAUX PREVISIONNELS SUR LES EXERCICES
2011 et 2012**

Détail des Frais Généraux	Réalisé 2010	2011 Rectifié	Budget 2012
Charges externes	24 460	28 000	28 000
Impôts & Taxes	1 452	1 500	1 600
Salaires	23 822	36 000	22 000
Départ retraite		7 000	
Charges sociales	9 620	14 800	8 500
Amortissements et Provisions	11 530	12 000	12 500
Impôts sur produits financiers	1 144	1 200	1 200
TOTAL	72 028	100 500	73 800

NOTA :

1. La ligne **charges externes** connaît une augmentation sensible du fait de la croissance des postes « *Frais de déplacement, Missions et Réceptions* » faisant suite à la participation d'Administrateurs de SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE aux Journées des Hospitaliers organisées en 2011 par la G.L.D.F.. Ils en profitent ainsi pour réunir les familles et les parrains de la région.
2. La secrétaire ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31/12/2011, le Conseil d'Administration a pris la décision de pourvoir à son futur remplacement à partir d'Avril 2011. L'objectif étant que ce nouveau salarié soit pleinement opérationnel dès le mois de décembre. Ce recrutement impacte les postes « *Salaires et Charges sociales* » de l'exercice 2011.

*

III - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823 9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents communiqués aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Cloud le 14 Avril 2011

Marie-Chantal SEGUIN

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles